



MAGAZINE

snetaa
FO

L'ACTU

LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE
L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DU BAC PRO

RETRAITES

LE MÉPRIS DU GOUVERNEMENT PÉRDURE
ET INDUIT UN SENTIMENT DE RÉVOLTE

VOIE PRO

QUAND LES RÉGIONS PERDENT
LE SENS DE L'ORIENTATION

MÉTIER

NOUVELLE ANNÉE,
NOUVEAU DÉPART ?

ASH

L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ
MIS À MAL EN SEGPA

ET **+** ENCORE

**JE NE SUIS PAS SEUL
JE SUIS ENGAGÉ, JE SUIS
SYNDIQUÉ ! ET VOUS ?**

DOSSIER SPÉCIAL

**SALAIRES, AVANCEMENT,
ON EN DISCUTE ?**

OUTRE-MER

**PARTIR ENSEIGNER EN
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

VOIE PRO

**COÛT FINANCIER VS
BÉNÉFICE SOCIAL**



snetaa
FO

jeudi 5 décembre

TOUS UNIS

contre les réformes des
retraites et de la fonction
publique.

ÉDITO

EDILLO

DU RÉEL, DU RÉEL ET RIEN QUE DU RÉEL !

TOUS MOBILISÉS LE 5 DÉCEMBRE POUR GAGNER !

En faisant le tour d'établissements scolaires en France, je prends chaque jour le pouls des PLP. De ce qu'ils pensent. De ce qu'ils subissent. Beaucoup ont encore la « foi » de leur métier chevillée au corps. Ces collègues en ont plein les bottes. Plein les bottes... de tout ! De devoir se battre pour se faire reconnaître « victime » de l'irrespect des élèves, pour obtenir le moindre essuie-glaces d'une cabine poids lourd qui en est dépourvue et sur laquelle les élèves apprennent à conduire, pour obtenir des conseils pratiques auprès d'IEN absents depuis cette rentrée alors qu'ils devraient être des pairs sur qui nous devrions nous appuyer. Les PLP se battent pour pouvoir commencer à faire cours plutôt que de remplir une tonne de paperasse, bien sûr « numérique » je vous prie... puis souvent mettre à jour eux-mêmes le matériel informatique défectueux, obtenir le calme puis assurer quelques minutes peut-être d'enseignement. Ils s'enquêtent souvent seuls des nouveaux programmes, des nouvelles modalités pédagogiques (chef d'œuvre, co-intervention...), en ramant. Tout cela avec des élèves qui n'ont, pour beaucoup, même pas envie d'être là, eh oui ! Piètre tableau me dira-t-on... Il faut savoir regarder la réalité en face pour pouvoir la transformer ! Et encore j'évite les discours éculés, vieillissants, lénifiants, anxiogènes sur l'apprentissage, la mixité des publics quand même la ministre M. Pénicaud semble si décalée du réel qu'elle en devient peu crédible, si ce n'est indigente... Quand vont-ils s'en rendre finalement compte ? Alors j'écoute, je réconforte, j'apporte des éléments porteurs d'espoir. Il y en a !

Ce qui m'alerte aujourd'hui, c'est le terme « souffrance ». Il n'y a pas une réunion où je n'entends plusieurs collègues dire « leur souffrance au travail ». On m'a interrogé pour savoir : « Dans les hautes sphères, savent-ils vraiment qui nous avons comme élèves ? » Les mines sont souvent déconfites par le ras-le-bol ambiant. Avec ce sentiment d'inutilité ou de déclassement. Ces collègues motivent le SNETAA-FO à redoubler d'inventivité pour intervenir, faire entendre leur voix et faire changer le réel. CHANGER LE REEL, AVEC LE SNETAA, C'EST POSSIBLE !

Je prends la lettre du ministre à tous les PLP comme un élément positif, une reconnaissance et du corps des PLP et de qui nous sommes. Est-ce soutenir le ministre que de reconnaître qu'il est le seul sur les quarante dernières années à s'être adressé pour la troisième fois directement et exclusivement à tous les PLP ? Elle oblige le SNETAA à redoubler ses interventions pour faire entendre la « vraie vie ». Maintenant, au-delà des mots, il nous faut du concret, sur le terrain. Maintenant. Vite ! Pour des améliorations de nos conditions de travail. Parfois, on se heurte à des murs. C'est vrai dans les académies, dans des lycées professionnels, dans les SEGPA, les EREA où nous nous battons pour faire obtenir l'équivalence du CAPPEI à tous ceux titulaires du 2CASH. Nous devons faire aboutir ce mandat quand d'autres se sont engagés à exclure et mépriser les PLP qui y enseignent. Au SNETAA-FO, on a de la mémoire ! Aucun militant SNETAA ne baisse les bras ! Le SNETAA arrache tout ce qu'il peut dans le seul but de sauver l'emploi, faire progresser nos salaires et améliorer nos conditions de travail. Nous nous battons aux côtés des collègues, sur le terrain, dans les rectorats, au ministère. Pour eux, les PLP, les CPE et professeurs contractuels. Sans leur voler leur voix !

Alors c'est vrai, souvent la « haute sphère » s'ingénie sur le papier à élaborer des élucubrations qui ne peuvent se réaliser que dans un monde irréel, virtuel... c'est peut-être le nouveau monde ? De nier le monde tel qu'il est. Je ne saurais répondre qu'en citant le philosophe Denis Grozdanovitch pour nous cajoler : « Il me semble que nous manquons cruellement aujourd'hui des tempéraments critiques aussi irrévérencieux que ceux de nos anciens moralistes – Montaigne, Voltaire, Diderot, La Bruyère, Vauvenargues, Chamfort ou plus tard Flaubert – pour dénoncer avec brio l'usurpation du savoir par des cervelles inféodées aux idéaux en place, lesquelles cervelles demeurent si difficiles à jamais convaincre de leurs fautes de raisonnement, parfois élémentaires pourtant, du fait même de cette intime candeur qui les anime et qu'elles confondent avec la révélation d'une vérité intangible. »*

Seuls les combats qu'on ne mène pas sont des combats évidemment perdus ! C'est ensemble que nous saurons réenchanter nos vies ! Le SNETAA-FO est mobilisé. Avec vous. POUR VOUS.

*Denis Grozdanovitch, *Le génie de la bêtise*, Ed. Grasset, 2017, p.91



Pascal VIVIER
Secrétaire général

CONTRIBUTEURS



CHRISTOPHE AUVRAY

Secrétaire national, chargé de la pédagogie, de l'outre-mer et représentant FO aux certifications (RNCP). PLP biotechnologies dans l'académie de Limoges. Adhérent au SNETAA-FO depuis 1992.



MURIEL WENDLING

Secrétaire nationale déléguée à l'Outre-mer. PLP lettres-histoire dans l'académie de Strasbourg ; commissaire paritaire académique et nationale. Militante depuis 2004.



ALAIN-ROMAIN NITKOWSKI

Secrétaire national, en charge de l'organisation du SNETAA National. PLP comptabilité-bureautique et TZR dans l'académie de Lille.



CORINNE JULIEN

Conseillère technique nationale affectée au secteur communication. Enseignante militante de l'académie de Bordeaux, TZR en lettres-histoire.



JULES NAGBO

Conseiller technique national en charge des relations avec les adhérents. PLP comptabilité-bureautique dans l'académie de Paris au lycée Erik Satie (Paris 14^{ème}). Commissaire paritaire académique et militant depuis 1988.



FRANÇOISE BUREAU

Secrétaire nationale, militante depuis 1990. PLP génie industriel textiles et cuirs, syndiquée depuis 1973. Responsable des secteurs DDF, ASH, Contractuels, CPE et des Commissions Professionnelles Consultatives.



L'AP N° 580 EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris

Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT, Samir CHIBANE

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Mise en page : Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm, Zaïtchick

Images : 123rf.com, SNETAA-FO ©

Imprimé en France

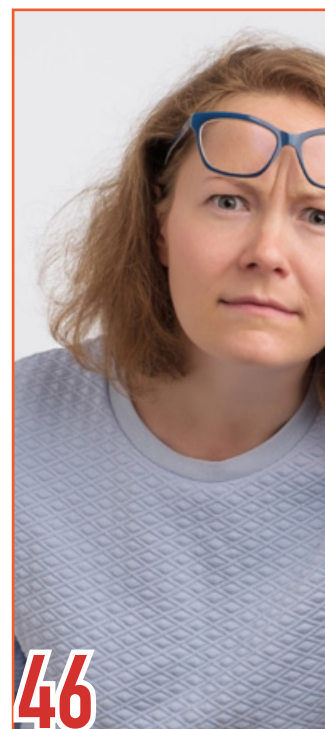
ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Brigitte VINCENT-PETIT, Christophe AUVRAY, Corinne JULIEN,
Daniel THEVOT, Françoise BUREAU,
Jules NAGBO, Laurent HISQUIN,
Marie-Ange AUBRY, Marie-Joana CHAMLONG,
Marie-Jo HUGONNOT,
Muriel WENDLING, Murielle TURCHI,
Patrice MERIC, Samir CHIBANE



RETROUVEZ L'AP MAGAZINE AUSSI SUR **WWW.SNETAA.ORG**

SOMMAIR



0
E



LES NOUVEAUX PROGRAMMES

DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DES CLASSES
DE PREMIÈRE ET DE TERMINAL DU BAC PRO

08

MÉTIER

NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU DÉPART ?

14

FONCTION PUBLIQUE

SYNDICATS ? CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN À VOIR

16

DOSSIER SPÉCIAL

SALAIRES, AVANCEMENT, ON EN DISCUTE ?

20

ORIENTATION

PARCOURSUP 2019 : L'ENGOUEMENT
QUELQUE PEU DOUCHÉ DES BACS PRO

28

PAROLE DE MILITANT

QUI SUIS-JE ?

29

OUTRE-MER

PARTIR ENSEIGNER EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

30

VOIE PRO

COÛT FINANCIER VERSUS BÉNÉFICE SOCIAL ;

32

RÉGION

QUAND LES RÉGIONS PERDENT LE SENS DE L'ORIENTATION

34

PERSONNELS

RETRAITES | ASH | CONTRACTUELS | CPE

36

BRÈVES

40

LA PAGE FÉDÉRALE

43

CULTURE

ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS...

44

FINANCES

BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

46

LES NOUVEAUX PROGRAMMES

DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DES CLASSES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE DU BAC PRO

L'élaboration des nouveaux programmes de l'enseignement général (EG) de la voie professionnelle est entrée, depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, dans sa deuxième phase, celle des nouveaux programmes de l'EG des classes de première et de terminale du bac pro.

En préambule, le SNETAA-FO réaffirme que l'enseignement général doit conserver toute sa place pour donner à tous les élèves une culture générale, une éducation citoyenne et une formation diplômante.

Le SNETAA-FO rappelle son attachement à la liberté pédagogique ; il défend une pédagogie inductive et une pédagogie par projets donnant du sens aux enseignements et valorisant le travail en équipe.

Le SNETAA-FO avait obtenu à l'issue des discussions que les nouveaux programmes d'EG de seconde bac pro et de CAP (programmes publiés au Bulletin officiel spécial n°5 du 11 avril 2019) puissent être revus en fonction de l'expérimentation et du bilan qui a pu en être fait par les collègues sur le terrain depuis le début de l'année scolaire. Cela nous a été confirmé par la DGESCO.

Nous aurons, vous aurez, un moment (à la fin du deuxième trimestre ou au début du troisième trimestre de l'année scolaire en cours), pour apporter votre contribution afin de réajuster si nécessaire ces programmes, en fonction des réalités de l'expérimentation du terrain.

PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES EN LETTRES

En classe de première

Deux objets d'étude (OE) qui avaient déjà été annoncés dans le préambule du programme de seconde :

- « créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire » (autour d'un recueil de poésie)
- « lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques » (autour d'un roman réaliste ou d'analyse du XVIII^{ème} siècle aux années 50)

Avec une entrée sur la poésie et une autre sur le roman, l'année de première est très clairement construite autour de perspectives littéraires et participe grandement au maintien de cette culture dans la voie professionnelle.

En classe de terminale

Un seul OE, « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique » (autour d'une œuvre de littérature d'idées) qui ramène à la question de l'humanité et de son rapport au monde. Il se décline autour d'une œuvre mais pas uniquement l'essai, la littérature d'idées quelle que soit la forme ou le genre. Croisement avec le programme d'histoire géographie et d'EMC.

À l'exemple de ce qui est pratiqué en BTS, deux thèmes seront proposés pour décliner cet objet d'étude ; ils seront renouvelés alternativement chaque année. Les projets d'écriture sont sous la forme de textes argu-

mentatifs.

La perspective d'étude « dire, écrire, lire le métier » s'organise en première et terminale sur les mêmes modalités que ce qui a été présenté dans le programme de seconde.

La co-intervention dépend en grande partie d'un projet à construire avec l'enseignement professionnel qui varie considérablement selon les enseignements professionnels en question. C'est pourquoi les consignes ne peuvent être très précises. Proposition de construire en lecture cursive une bibliothèque de représentation des métiers.

Le SNETAA-FO a dénoncé au cours des différentes audiences des programmes trop prescriptifs ne tenant pas compte du niveau réel des élèves de LP à l'écrit comme en lecture.



PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Les programmes s'organisent autour de thèmes majeurs, déclinés en 2 sous-thèmes. Ils s'accompagnent de commentaires sur les thèmes d'étude, les notions clés ou repères à retenir, les capacités à mettre en œuvre dans l'enseignement.

PROJET DE PROGRAMME EN CLASSE DE PREMIÈRE	PROJET DE PROGRAMME EN CLASSE DE TERMINALE
• HISTOIRE : états et sociétés en mutation du XIX^{ème} 1^{ère} moitié XX^{ème} 1) Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIX^{ème} - 1^{ère} moitié XX^{ème}) 2) Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) • GÉOGRAPHIE : recomposition du monde 1) La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation 2) L'Afrique : un continent en recomposition • EMC : égalité et fraternité en démocratie 1) Égaux et fraternels 2) Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe	• HISTOIRE : la France et le monde depuis 1945 1) Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945 2) Vivre en France en démocratie depuis 1945 • GÉOGRAPHIE : les hommes face aux changements globaux 1) L'accès des sociétés aux ressources pour produire, consommer, se loger, se déplacer 2) Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter • EMC S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société Changement environnementaux, révolution numérique et essor des biotechnologies

PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES EN MATHÉMATIQUES ET SCIENCES

L'organisation des programmes est la même qu'en seconde :

- présence d'un préambule commun en mathématiques et en sciences
- présence d'un préambule com-

mun au programme de mathématiques de première et de terminale

- un programme par année de formation.

Les thèmes des problématiques seront les mêmes que ceux du programme

de seconde mais il est rappelé tant en première qu'en terminale que les thèmes liés au développement durable et à la transition écologique et énergétique doivent figurer au cœur des préoccupations des élèves et des enseignants.



PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES EN MATHÉMATIQUES

Les modules sont les mêmes qu'en seconde : statistiques et probabilités, algèbre et analyse, géométrie ainsi que l'algorithmique et programma-

tion. De même, les automatismes ainsi que le vocabulaire ensembliste et logique figurent aussi dans les programmes.

Les trois groupes A, B et C sont maintenus.

PROJET DE PROGRAMME EN CLASSE DE PREMIÈRE

- **STATISTIQUES ET PROBABILITÉS**
 - statistiques à deux variables et ajustement affine
 - tableaux croisés d'effectifs
 - probabilités de la réunion ou de l'intersection de deux événements
 - probabilités conditionnelles
- **ALGÈBRE ET ANALYSE**
 - suites numériques arithmétiques (pas géométrique)
 - résolution graphique de $f(x) = g(x)$ et de $f(x) \geq g(x)$
 - étude des polynômes du 2nd degré
 - résolution d'une équation du 2nd degré et étude du signe en passant par la factorisation (le discriminant sort du programme)
 - tangente à une courbe et nombre dérivé
 - dérivation et tableau de variations (polynôme de degré 2 au maximum)
 - fonction inverse (dérivée, variations et représentation graphique)
 - calculs commerciaux (pour les bac pro avec LV2 uniquement)
- **GÉOMÉTRIE**
 - étude des solides
 - vecteurs et trigonométrie (groupements A et B seulement)
- **ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION**
 - décomposition d'un problème en sous-problèmes
 - notion de variables
 - instructions conditionnelles
 - boucles bornées (for) et non bornées (while)
 - notions de fonctions

• AUTOMATISMES

Vocabulaire ensembliste et logique

PROJET DE PROGRAMME EN CLASSE DE TERMINALE

- **STATISTIQUES ET PROBABILITÉS**
 - statistiques à deux variables et ajustements (pas forcément affines) avec logiciel ou calculatrice
 - probabilités conditionnelles et arbres de probabilités
- **ALGÈBRE ET ANALYSE**
 - suites géométriques
 - fonction polynôme de degré inférieur ou égal à 3 (dérivation et tableau de variations)
 - fonction logarithme décimal et exponentielle de base q
 - résolution de $qx = a$, $qx \geq a$, $\log(x) \geq a$...
 - calculs commerciaux et financiers pour les spécialités sans physique-chimie
- **GÉOMÉTRIE**
 - vecteur dans l'espace (groupement B)
 - trigonométrie (Fresnel, équations) (groupement A)

Algorithmique et programmation (approfondissement des notions abordées en classe de première)

• AUTOMATISMES

Vocabulaire ensembliste et logique

- **MODULES COMPLÉMENTAIRES**
 - calculs de primitives et d'intégrale
 - nombres complexes
 - produit scalaire de deux vecteurs
 - fonction logarithme népérien et exponentielle de base e
 - nombre complexe (initiation)

REMARQUE : le contenu du module complémentaire est fonction du projet de l'élève, des apports et des renforts se feront dans le cadre de l'AP-consolidation.

Le SNETAA-FO s'interroge sur la pertinence de l'utilisation du langage Python dans les sections tertiaires et sanitaires et sociales. Dans ces filières, l'utilisation du langage VBA (Visual Basic), certes propriété de Microsoft, aurait tout autant permis de mettre en œuvre le programme d'algorithmique et de programmation tout en approfondissant la maîtrise du tableur.

PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES EN PHYSIQUE ET CHIMIE

Les différentes spécialités de baccalauréat professionnel ont été rassemblées en six groupements (voir annexe du projet de programme p. 62 à 64) qui renvoient à des programmes de physique-chimie différents dans leur contenu mais qui partagent les mêmes objectifs de formation ainsi que la même organisation (structure des programmes et intitulés des domaines de connaissances communs à toutes les spécialités).

Les programmes sont organisés en modules de capacités et de connaissances regroupés en sept domaines de connaissances :

- électricité ;
- thermique ;
- mécanique ;

- chimie ;
- signaux ;
- mesures et incertitudes ;
- sécurité.

Les deux derniers modules « mesures et incertitudes » et « sécurité » ont un contenu transversal et ne doivent pas faire l'objet de cours spécifiques. Ils doivent s'intégrer au traitement des autres parties des programmes. Ils sont communs à l'ensemble des groupements de spécialités.

Le SNETAA-FO a alerté, dès le début des concertations, des difficultés que vont rencontrer les enseignants de physique et chimie qui pourraient avoir dans une même classe des élèves issus de filières de groupements dif-

férents et n'ayant donc pas les mêmes programmes. Les proviseurs seront alertés par les services de la DGESCO sur ce point. Nous devons donc être très vigilants sur ce sujet lorsque les chefs d'établissement réaliseront les emplois du temps.

D'autre part, le SNETAA-FO a fait remarquer que la fin du concours d'entrée en école d'infirmières a augmenté le nombre d'élèves issus de Bac Pro dans ces formations. Or les programmes (notions complémentaires comprises), notamment dans la filière ASSP, ne préparent pas correctement les élèves à ce type d'études. Nous avons donc demandé que les modules complémentaires évoluent en ce sens.

	NOM DES MODULES	GROUPES CONCERNÉS						NOMBRE DE GROUPEMENTS CONCERNÉS
		1	2	3	4	5	6	
EN CLASSE DE PREMIÈRE	distinguer énergie et puissance électrique	x	x	x	x	x	x	6
	transporter l'énergie sous forme électrique	x	x					2
	comprendre les avantages et les inconvénients de la combustion du carbone et des hydrocarbures	x	x	x	x	x	x	6
	distinguer les trois modes de transfert thermique	x	x	x	x			4
	caractériser l'accélération et la vitesse d'un objet se déplaçant en ligne droite	x	x		x		x	4
	obtenir l'équilibre d'un solide en rotation autour d'un axe fixe	x		x				2
	distinguer pression et force pressante	x	x	x	x	x	x	6
	exploiter la force d'Archimède	x						1
	caractériser quantitativement une solution aqueuse	x	x	x	x	x	x	6
	caractériser une onde électromagnétique	x	x	x	x	x	x	6
	évaluer la puissance consommée par un appareil électrique		x	x				2
	caractériser un champ magnétique		x					1
	minimiser les transferts thermiques pour économiser l'énergie			x				1
	caractériser la propagation d'un signal sonore			x			x	2
	produire une image				x		x	2
	voir les objets nettement				x			1
	choisir une source lumineuse				x		x	2
	caractériser la pression dans un fluide immobile					x		1
	décrire la matière à l'échelle microscopique					x		1
	modéliser la matière à l'échelle microscopique					x		1
	prévoir une réaction d'oxydoréduction et protéger les métaux contre la corrosion					x		1

Nombre de modules communs à 6 groupements :	5
Nombre de modules communs à 5 groupements :	0
Nombre de modules communs à 4 groupements :	2
Nombre de modules communs à 3 groupements :	0
Nombre de modules communs à 2 groupements :	6
Nombre de modules uniques :	8
Nombre total de modules :	21

	NOM DES MODULES	GROUPES CONCERNÉS						NOMBRE DE GROUPEMENTS CONCERNÉS
		1	2	3	4	5	6	
EN CLASSE DE TERMINALE	évaluer la puissance consommée par un appareil électrique	x			x			2
	obtenir un courant continu à partir d'un courant alternatif et inversement	x	x					2
	obtenir de l'énergie mécanique à l'aide d'un moteur électrique synchrone ou asynchrone	x	x					2
	utiliser le rayonnement thermique et comprendre l'origine de l'effet de serre atmosphérique	x	x	x	x	x	x	6
	caractériser la pression dans un fluide immobile	x						1
	décrire le transport de masse et de volume par un fluide en mouvement	x						1
	prévoir une réaction d'oxydoréduction et protéger les métaux contre la corrosion	x	x	x	x		x	5
	caractériser la propagation d'un signal sonore	x	x		x			3
	caractériser le réseau triphasé		x					1
	obtenir de l'énergie électrique par induction électromagnétique		x					1
	stocker de l'énergie à l'aide d'un système électro-chimique		x	x	x	x	x	5
	transmettre l'information		x	x	x		x	4
	transporter de l'énergie sous forme électrique			x			x	2
	caractériser l'accélération et la vitesse d'un objet se déplaçant en ligne droite			x				1
	choisir une source lumineuse			x				1
	atténuer une onde sonore par transmission			x				1
	produire une image en couleur				x			1
	distinguer les trois modes de transfert thermique					x	x	2
	caractériser une solution acido-basique					x	x	2
	réaliser des analyses physico-chimiques					x		1
	réaliser des synthèses en chimie organique					x		1
	déterminer l'action d'un détergent ou d'un savon					x		1
	exploiter la force d'Archimède						x	1
	synthétiser des matières plastiques recyclables						x	1
	notions à aborder dans le cadre d'une préparation à la poursuite d'études	x	x	x	x	x	x	6

Nombre de modules communs à 6 groupements :	2
Nombre de modules communs à 5 groupements :	2
Nombre de modules communs à 4 groupements :	1
Nombre de modules communs à 3 groupements :	1
Nombre de modules communs à 2 groupements :	6
Nombre de modules uniques :	13
Nombre total de modules :	25

PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES EN PSE

Dans la continuité du programme de seconde bac pro, le programme de PSE a été revu sans vraiment s'alléger. Seul le module consacré à « l'environnement économique et protection du consommateur » a disparu.

THÉMATIQUES	EN PREMIÈRE	EN TERMINALE
A	- A6. Les IST - A7. Les pratiques alimentaires - A8. Le stress au quotidien	- A9. La sécurité alimentaire
B	- B3. Le bruit au quotidien - B4. L'eau et le développement durable	- B5. Les ressources en énergies - et le développement durable
C	- C3. Les acteurs de prévention - C4. L'assistance et le secours en milieu professionnel - C5. L'analyse des risques - Thématique transversale - C6. Analyse d'un risque spécifique au domaine professionnel	- C7. Suivi santé au travail - C8. Déclaration et réparation des AT et MP - C9. Risques psycho-sociaux - C10. Risques liés à l'activité physique - C11. Analyse d'une situation de travail - C12. L'égalité de traitement au travail (approche des notions de discriminations)

Quid de l'enseignement du SST pratique et de son évaluation ? Le SNETAA-FO a demandé à nouveau la sortie du SST du programme de PSE. Il revendique également l'attribution de moyen supplémentaire pour assurer dans les meilleures conditions cette formation essentielle à nos élèves.

Le SNETAA-FO a aussi regretté le manque d'ambition du programme sur l'éducation à l'environnement.

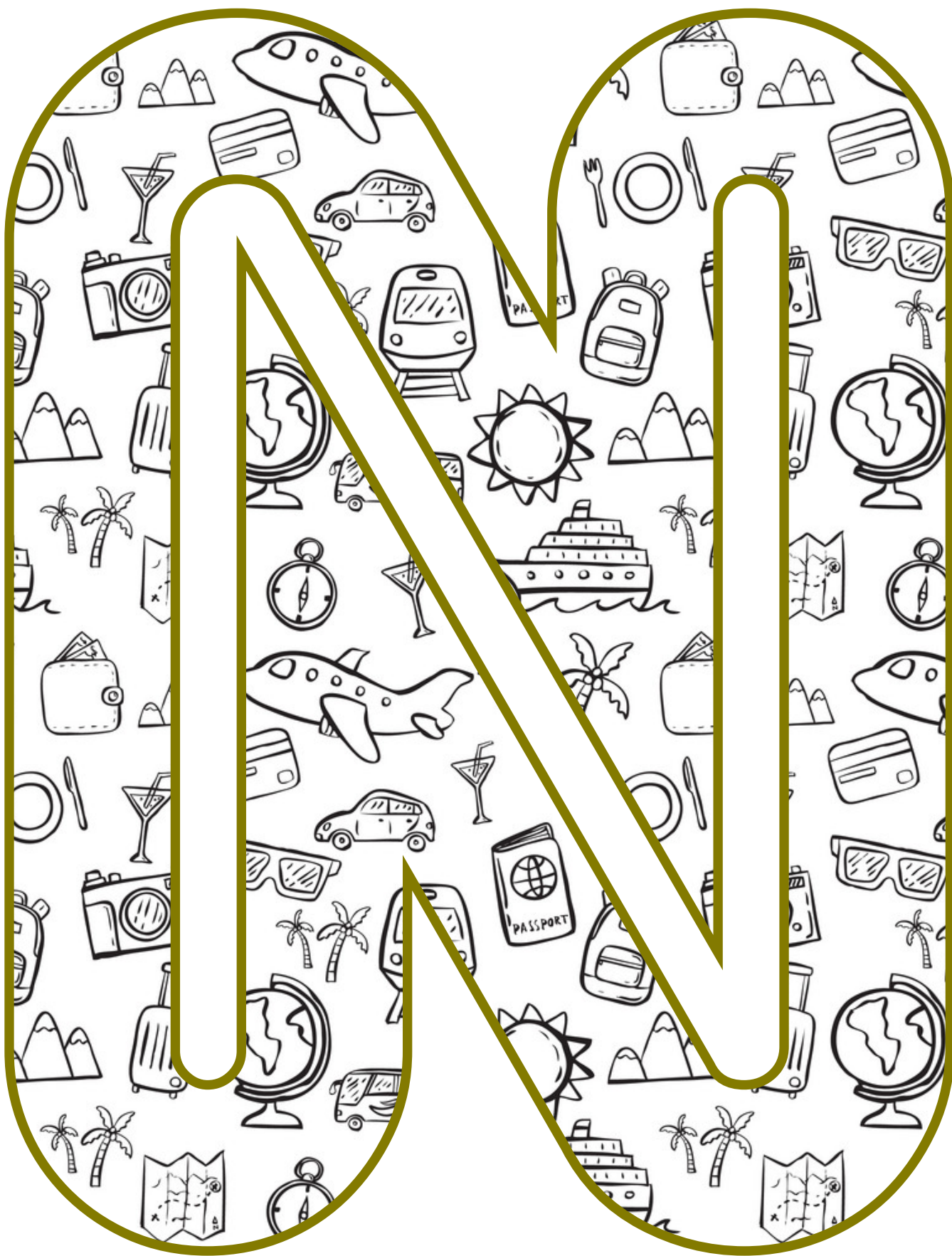
Nous avons notamment proposé un module sur les enjeux environnementaux de demain. L'objectif étant de former nos élèves à un comportement citoyen responsable, par exemple, en s'investissant dans un projet local de préservation de l'environnement.

Tous ces projets de programmes sont accessibles sur le site du ministère (<http://www.education.gouv.fr/cid133972/elaboration-des-pro->

[jets-programme-enseignement-general-nouvelle-voie-professionnelle.html](http://www.education.gouv.fr/cid133972/elaboration-des-pro-jets-programme-enseignement-general-nouvelle-voie-professionnelle.html)).

Après la consultation de la commission spécialisée des lycées et le vote au conseil supérieur de l'Éducation en décembre, où à chaque fois le SNETAA-FO prendra toute sa part, les programmes devraient être publiés en janvier.





N POUR NOUVEAU DÉPART

NOUVELLE ANNÉE,

NOUVEAU DÉPART ?

Bon, cette année c'est promis je prendrai plus de distance et je ne m'effondrerai plus à chaque fois que les élèves font le cirque !

Douze coups à minuit, un chiffre qui glisse, une nouvelle année qui commence. Ce passage à l'an neuf est hautement symbolique. C'est un appel au renouveau, le début d'un nouveau cycle. Car même si la nouvelle année nous semble un passage commun, ce cycle nous affecte : le temps qui passe et cette idée d'une nouvelle chance.

C'est bien pour cela que tant de personnes choisissent de prendre des résolutions à cette période.

Les résolutions que l'on prend concernent souvent notre style de vie : une habitude que l'on souhaite prendre ou abandonner, un défi que l'on se fixe, un objectif à atteindre... Elles partent en général d'une bonne intention : arrêter de fumer, être plus organisé·e, se (re)mettre au sport, économiser... Elles supposent que l'on peut décider de changer pour le mieux, comme ça, d'un claquement de doigts (ou presque).

Se mettre de tels défis risque de nous mettre dans une situation complexe car nous n'acceptons pas une part de nous-même. « Je ne supporte plus les élèves. Je décide, cette année, d'arriver tous les matins avec le sourire en classe. »

Que pensons-nous accomplir en prenant une bonne résolution ?

Devenir meilleur·e simplement

parce que nous l'avons décidé ?

Avant de prendre une telle décision, probablement pas réalisable de cette façon, le mieux serait de comprendre les raisons de notre souffrance et d'accepter que nous ne sommes pas parfait·e.

Découragé·e, on risque d'abandonner notre bonne résolution, et cela pour plusieurs raisons : le manque de réalisme et de motivation, les peurs inconscientes ainsi

« Plutôt que d'opter pour des objectifs contraignants, choisissez ceux qui riment avec bien-être ! »

que le manque de récompense.

Ce n'est pas sans conséquence : culpabilité de ne pas y être arrivé, impression de ne parvenir à rien, chute de l'estime de soi...

AINSI, SI VOUS PRENEZ UNE RÉOLUTION :

- ① définissez ce qui vous motive
- ② choisissez en une qui corresponde à une réelle envie et non une peur
- ③ soyez précis dans le résultat que vous voulez atteindre
- ④ essayez de vous organiser : notez par exemple dans un agenda le résultat que vous souhaitez atteindre chaque semaine et encouragez-vous dès que vous

avez franchi des étapes.

Plutôt que d'opter pour des objectifs contraignants, choisissez ceux qui riment avec bien-être !

Apprenez par exemple à aller au bout de vos envies, promettez-vous de prendre plus de temps pour vous et faire ce qui vous plaît.

PRENEZ UN PEU DE TEMPS POUR :

- vous détendre ;
 - contempler les nuages et le lever du soleil ;
 - lire ;
- vous évader ;
 - rencontrer de nouvelles personnes ;
 - rire ;
- faire le point sur vos envies.

N'attendez peut-être pas la fin de l'année pour prendre de bonnes résolutions et ne soyez ni trop ambitieux ni irréaliste.

Si ce passage à la nouvelle année vous angoisse, contactez-nous !

PAR TÉLÉPHONE :

01 53 58 00 30

PAR MAIL :

snetaanat@snetaa.org

« Parler, aide à comprendre. »

Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, est présente au SNETAA-FO les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



SYNDICATS ?

CIRCULEZ, IL N'Y A PLUS RIEN À VOIR !

Malgré une opposition très forte des syndicats, puisque le texte proposé lors de deux réunions a systématiquement fait l'unanimité contre lui, les nouvelles dispositions sur le droit syndical en matière de paritarisme dans les mouvements de personnels (mutations) ont paru, à la hâte. Et il en ressort que le rôle des syndicats est considérablement réduit.

À l'origine, il y a la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, que le SNETAA-FO combat. Car en fait de transformation, on assiste à une vraie régression sociale pour les fonctionnaires.

Entre autres contre-réformes se trouvent les atteintes portées directement aux acquis des syndicats en ce qui concerne la représentativité des personnels. En effet, le texte appelé « lignes directrices de gestion », daté

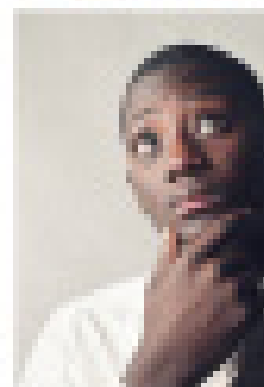
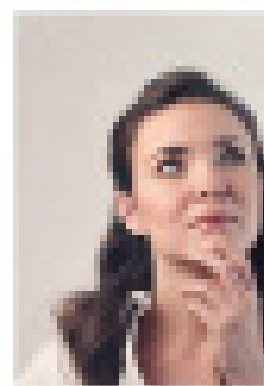
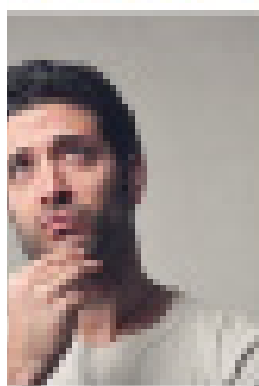
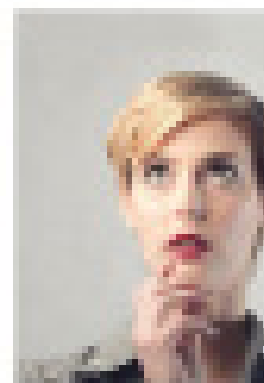
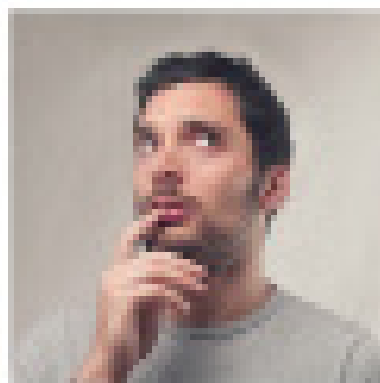
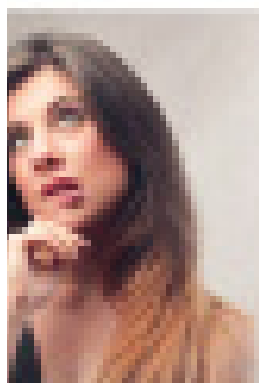
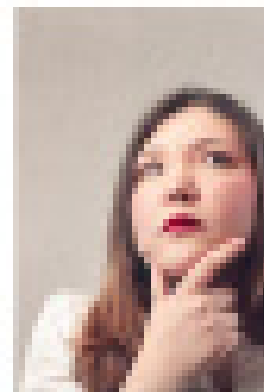
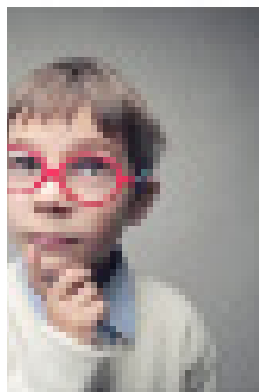
du 13 novembre dernier, prévoit, dès le 1^{er} janvier prochain, la disparition des commissions administratives paritaires au niveau national et dans toutes les académies. Cela a pour conséquence inadmissible de retirer brutalement leur droit aux élus syndicaux de discuter les affectations proposées par l'administration, donc d'améliorer, avant qu'ils ne soient définitifs, les vœux des participants au mouvement.

Le ministère se justifie en affirmant que la loi ne permet plus aux représentants du personnel de disposer de listes nominatives d'affectation par personne, par établissement... comme cela se faisait depuis toujours. Le mouvement entamé depuis les « accords de Bercy » sous la présidence de Nicolas Sarkozy contre le syndicalisme en France se poursuit indéniablement.

Faut-il pour autant baisser les bras ?

Bien sûr que non, pour trois raisons essentielles. Tout d'abord, le SNETAA-FO entend bien jouer pleinement son rôle de premier syndicat des PLP en organisant partout en académie, car nous sommes implantés partout sur le territoire, des réunions pour informer les participants aux mouvements interacadémiques (général ou spécifique). Ces réunions ont eu lieu pendant tout le mois dernier et se poursuivront jusqu'à la fermeture du serveur « Siam » (le 9 décembre). Le numéro de novembre de cet AP a parfaitement exposé la procédure à suivre pour ne pas se tromper dans la formulation de ses vœux.

Ensuite, les syndicats dits représentatifs auront la possibilité de défendre les situations des collègues dont l'affectation ne les satisfait pas. Ainsi, pour le mouvement interacadémique, les syndicats issus du comité technique ministériel (CTM) que sont la Fsu, l'Unsa, Force ouvrière (donc le



SNETAA-FO), la Cfdt, la Cgt et le Snalc auront cette faculté... à l'exclusion de tout autre syndicat ou fédération. Pour le mouvement interacadémique, ce sont les syndicats représentés dans les comités techniques académiques (CTA) et au CTM qui pourront défendre les collègues. Ce qui ne laissera aucune marge de manœuvre qui ne sont représentés ni au CTM ni dans aucun CTA... Le SNETAA-FO conserve donc plus que jamais son rôle de conseil et de représentant des PLP.

Enfin, ne perdons pas de vue que cette loi sur la fonction publique qui sera encore déclinée dans les domaines de la rémunération et de l'avancement, puis pour l'organisation des prochaines élections professionnelles doit, tout comme doit l'être la réforme sur les retraites, être vigoureusement combattue, notamment à l'occasion de la grève du 5 décembre.

Le SNETAA-FO y prendra toute sa part !

DE L'HUILE SUR LE FEU

MAIS PAS DE BEURRE DANS LES ÉPINARDS !

Le 5 novembre s'est tenue une réunion de suivi du rendez-vous salarial de la fonction publique, animée par Olivier Dusopt devant les représentants des organisations syndicales.

Comme à l'accoutumé, les revendications sur la revalorisation des salaires peinent à trouver une écoute favorable aux oreilles du gouvernement. Cela malgré la récurrence du « je vous ai compris » instillée par les uns et les autres... La rigueur hivernale risque de frapper fort au bas de laine des fonctionnaires ! Et la situation spécifique des enseignants se révèle particulièrement défavorable.

Emmanuel Macron et Jean-Michel Blanquer ont successivement martelé, courant octobre, leur définition d'une « revalorisation » par une « augmentation » du travail des enseignants.

Une optique clairement affirmée de travailler plus dans le temps hebdomadaire en absorbant un maximum d'heures supplémentaires, dans la durée en prolongeant les carrières, dans la diversification toujours plus large des compétences, missions et responsabilités, sans oublier l'incitation sans modération à empiéter sur les vacances pour se former... et dériver sur d'autres activités annexes avec une ouverture non-stop des établissements comme dans la grande distribution,



pourquoi pas ? Nous ne sommes plus à une extrapolation près !

Nos dirigeants justifient ainsi une façon de « compenser » les pertes prévisibles par la mise en œuvre du projet du nouveau système de retraite...

Ils reconnaissent donc les dommages d'une réforme prétendument de « justice sociale » sur l'avenir de nos retraites d'une part mais exigent de leurs victimes de se soumettre à des sacrifices d'autre part. Non seulement la période d'activité professionnelle ne sera pas valorisée tout au long de la carrière mais elle obérera d'autant plus les perspectives de retraite.

Dans leurs discours respectifs, le chef de l'État et son ministre de l'Éducation ont utilisé les formules « transformation de la carrière... dans toutes ses

composantes » et « la fonction professionnelle doit prendre un nouveau sens ».

Les enseignants sont donc contraints, pour leur survie, de reforcer leur carrière afin de les faire rentrer dans le cadre des objectifs gouvernementaux. Un challenge de vie digne d'une devise olympique !

Toujours plus vite, toujours mieux, toujours plus longtemps, toujours plus plus plus... Sauf que *vita aeterna non est...*

Le pouvoir d'achat des enseignants est en constante baisse, les seules mesures salariales déjà prises visent à individualiser les carrières ou à valoriser un pseudo-mérite.

Le SNETAA-FO exige des mesures fortes immédiatement et pour tous !

AIX-MARSEILLE

Jean-Pierre **SINARD**
303 chemin de la Draille
84350 COURTHEZON
Tél.: 06 87 73 25 46
Mail : snetaaaix@free.fr
Site : snetaaix.free.fr

AMIENS

Patrick **DELAITRE**
9 rue Dupuis
80000 AMIENS
Tél.: 06 20 15 01 47 | 03 22 91 59 57
Mail : contact@snetaa-amiens.fr
Site : www.snetaa-amiens.fr

BESANCON

Nicolas **DEMORTIER**
2 impasse du chateau
70000 VALLEROIS-LORIOZ
Tél.: 06 08 23 88 22 | 03 84 78 40 99
Mail : snetaaabes@orange.fr
demortier@snetaaabesancon.fr
Site : www.snetaaabesancon.fr

BORDEAUX

Éric **MOUCHET**
SNETAA-FO 82 rue du 14 Juillet
33400 TALENCE
Tél.: 05 56 84 90 80
Mail : contact@snetaa-bordeaux.fr
Site : www.snetaa-bordeaux.fr

CAEN

Jean **LE TENNEUR**
16 rue du Mesnil
50590 MONTMARTIN-SUR-MER
Tél.: 02 33 07 99 23
Mail : snetaa-caen@wanadoo.fr

CLERMONT-FERRAND

Patrice **MERIC**
SNETAA-FO – 32 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT FERRAND
Tél.: 06 81 13 81 59
06 12 55 20 45 (M. Ange **AUBRY**)
Mail : patrice.meric@gmail.com
Site : snetaafo-clermon.fr

CORSE

Jean-Marie **TARTARE**
Lotissement i Campucci 34 rue des Morilles 20290 BORGIO
Tél.: 06 07 14 21 62
Mail : jeanmarie.tartare@gmail.com
Site : site.google.com/view/snetaa-fo-corse

CRÉTEIL

Samir **ALEM**
Maison des Syndicats
11-13 rue des archives
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél.: 06 58 38 95 10
Mail : snetaa-creteil@orange.fr
Site : snetaafocreteil.fr

DIJON

Michel **RAINAUD**
SNETAA-FO 2 rue Romain Rolland
21000 DIJON
Tél.: 07 68 02 83 34 | 03 80 41 02 44
06 29 98 52 87
Mail : snetaadijon@gmail.com
Site : snetaafo Dijon.fr

GRENOBLE

Thierry **ALLOT** - Alain **PIAT**
100 route du Pont Jean Lioud
38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
Tél.: 06 78 26 79 85
Mail : snetaafo.grenoble@orange.fr

GUADELOUPE

Elin **KARRAMKAN**
222 Résidence Tavernier
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél.: 06 90 55 57 27 | 05 90 86 38 57
Mail : snetaa-guadeloupe@wanadoo.fr

GUYANE

Baptiste **LARCHER** - Sonia **ARNAUD**
SNETAA-FO – 62 av Leopold Heder,
appartement 6-E 97300 CAYENNE
Tél.: 06 94 41 45 25 | 06 96 20 70 92
Mail : snetaa.ac.guyane@gmail.com

LILLE

Ali **BEN YAHIA**
SNETAA-FO – 24 rue de Rouen
59000 LILLE
Tél.: 03 20 52 01 75
Mail : snetaa.lille@free.fr
Site : snetaa.lille.free.fr

LIMOGES

Jean-Pierre **BOISSERIE**
Maison du Peuple – 24 rue Charles Michels
87000 LIMOGES
Tél.: 06 84 68 75 34
Mail : snetaafo limoges@gmail.com
Site : www.snetaa-limoges.net

LYON

Marc **LARÇON**
SNETAA-FO – 214 avenue Félix Faure
69003 LYON
Tél.: 06 77 21 11 48
Mail : snetaa.lyon@gmail.com
Site : www.snetaa-lyon.fr

MARTINIQUE

Jocelyn **PRESENT**
Quartier Perrine
97211 RIVIERE-PILOTE
Tél.: 06 96 26 72 25
Mail : yves.pres@wanadoo.fr
Site : www.snetaaamart.org

MONTPELLIER

Jean-Luc **DUSSOL** | Francisco **TELLO**
6 impasse Armand Bertrand
30340 - MÉJANES-LÈS-ALÈS
Tél.: 06 88 52 61 28 | 06 83 52 96 61
Mail : jean-dussol@wanadoo.fr
Site : www.snetaa montpellier.fr

NANCY-METZ

Daniel **CHAINIEWSKI**
SNETAA-FO BP 27 – 88110 RAON L'ETAPE
Tél.: 06 81 62 25 17 | 03 83 20 99 99
Mail : snetaa.nancymetz@free.fr
snetanancy@aol.com

NANTES

Olivier **ROSIER**
Le moulin de Bachelot
49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
Tél.: 06 75 64 09 27
Mail : snetaaofonantes@gmail.com

NICE

Christophe **SEGOND**
23 rue de la République
83340 FLASSANS SUR ISSOLE
Tél.: 06 74 45 23 33
Mail : snetaa.nice@gmail.com
Site : www.snetaaofnice.fr

ORLÉANS-TOURS

Jean François **OLMEDO**
Route de Vernou cedex 1664-1
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
Tél.: 06 87 57 77 52

Christophe **DENAGE**
34 allée des ormes
18340 PLAIMPIED GIVAUDIN
Tél.: 06 23 24 64 02

Mail : contact@snetaaot.org
Site : www.snetaaot.org

PARIS

Sabina **TORRES**
c/o Bourse Centrale annexe Turbigo
67, rue de Turbigo PARIS 75003
Tél.: 06 88 00 24 79 | 01 44 78 54 04
Mail : snetaa.paris@gmail.com

POITIERS

Bénédicte **MOULIN** - Henri **LALOUETTE**
15 rue Charles Gounod
17000 LA ROCHELLE
Tél.: 06 10 64 54 69 | 06 67 30 60 78
Mail : snetaa17@gmail.com
Site : snetaa.poitiers.free.fr

REIMS

Frédéric **WISNIEWSKI**
SNETAA-FO 21 rue Gouraud
51400 MOURMELON-LE-GRAND
Tél.: 06 18 42 50 98
Mail : snetaa reims@orange.fr
Sébastien **CAILLIES**
28 rue Carnot 52120 CHATEAUVILLAIN
Tél.: 06 14 87 10 82
Mail : caillies.sebastien@orange.fr
fnec-fp-fo52@orange.fr
Site : snetaaforeims.fr

RENNES

Elisabeth **RICHARD**
10 Lot La Chesnaie
35730 PLEURTUIT
Tél.: 06 67 96 26 02
Mail : snetaaforennes1@gmail.com

LA RÉUNION

Marie-Laure **ADAM**
SNETAA-FO – 81 rue Labourdonnais
CS 50235
97465 SAINT DENIS
Tél.: 06 92 01 63 47 | 06 92 76 11 37
Mail : snetaaofolareunion@gmail.com

ROUEN

Valérie **MARTIAL-MORVAN**
SNETAA-FO-UD FO – Immeuble Jules
Ferry – rue de l'Enseigne Renaud
76000 ROUEN
Tél.: 07 68 17 97 94 | 02 35 89 47 32
Mail : snetaafo.rouen@gmail.com
Site : www.forouen-fnecfp.fr

STRASBOURG

Nicolas **ROBERT** - Francis **STOFFEL**
SNETAA-FO Maison des Syndicats,
1 rue Sédillot – 67000 STRASBOURG
Tél.: 06 17 33 61 57 | 06 03 00 74 38
Mail : snetaafo.strasbourg@gmail.com

TOULOUSE

Dominique **LAFARGUE**
SNETAA-FO 62 Bd des Récollets
31400 - TOULOUSE
Tél.: 05 61 53 56 77
Mail : contact@snetaatoulouse.fr
Site : www.snetaatoulouse.fr

VERSAILLES

Julian **PICARD**
SNETAA-FO – UD FO 95, 38 rue d'Eragny
95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE
Tél.: 07 70 68 33 60 | 07 71 23 46 64 |
01 30 32 83 84
Mail : snetaafoversailles@gmail.com
Site : www.snetaafoversailles.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE

Jean-Louis **GUILHEM**
SNETAA BP 8257
98807 NOUMÉA
Tél.: (+10h) 00 687 79 91 42
Mail : snetaaonoumea@gmail.com

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Maheanu'u **ROUTHIER**
SNETAA-FO BP 50230
98716 PIRAE TAHITI
Tél.: (-12h) 00 689 87 76 66 42
Mail : secretariat@snetaa-polynesie.net
Site : www.snetaa-polynesie.net

MAYOTTE

Charafidini **BACO** | Hadja **BEKHADA**
SNETAA-FO – 9 rue Boina Raissi Kaim
BP 1109 Kawéni - 97600 MAMOUZOU
Tél.: 06 39 25 88 90
Mail : snetaafo.mayotte@gmail.com

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Foussi **MOUSSA**
17 rue Abbé Pierre Gervain – BP 1727
07500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Tél.: 05 08 55 91 30
Mail : fmoussa.afc@gmail.com

WALLIS-ET-FUTUNA

Thomas **FILITIKA**
BP 344
98600 MATA UTU WALLIS
Tél.: 00 681 72 09 52
Mail : snetaafo wallis@gmail.com



DOSSIER SPÉCIAL

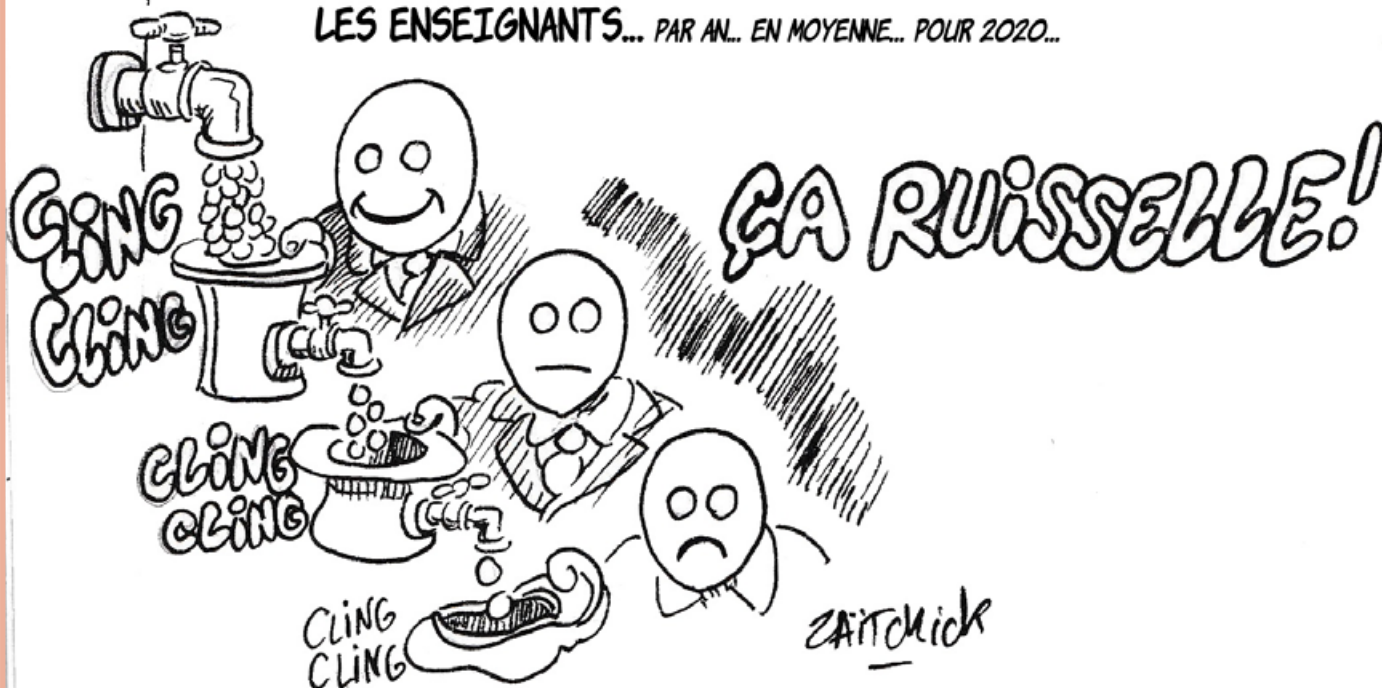
SALAIRES, AVANCEMENT, ON EN DISCUTE ?



« Trois-cents euros d'augmentation. »

Tels ont été les mots du ministre lorsqu'il a abordé la question de la revalorisation du traitement des enseignants... Le problème, c'est qu'il ne faisait que reprendre ce que prévoyait le PPCR, ce qui, à une époque où le gouvernement exige de ses ministres des économies, montre que les enseignants ne gagneront rien de plus !

JEAN-MICHEL BLANQUER ANNONCE UNE AUGMENTATION DE 300€ POUR
LES ENSEIGNANTS... PAR AN... EN MOYENNE... POUR 2020...



Le PPCR, protocole « parcours professionnel carrière rémunération », régit pour la 3e rentrée consécutive l'organisation de la carrière des fonctionnaires pour le salaire, l'avancement et l'évaluation. **LE SNETAA-FO S'Y EST TOUJOURS OPPOSÉ**, contrairement à l'Unsa, au Sgen-Cfdt et à la Fsu (Snuep) qui l'ont approuvé soit explicitement soit tacitement.

Pour mieux combattre tous les effets pervers du PPCR, mais aussi pour mieux accompagner les collègues concernés par les dispositions qu'il contient, il vaut mieux bien le connaître. Nous traitons donc ce sujet une nouvelle fois dans l'AP, en prenant en compte toutes les mauvaises expériences accumulées depuis son entrée en vigueur !

Le PPCR, c'est une partie « rémunération » avec 3 grilles d'indices, l'avancement qui comprend l'accélération de carrière, le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle et enfin, l'évaluation qui consiste en des « rendez-vous de carrière ». Les principaux textes sur le PPCR sont les suivants : décrets n° 2017-789 et 2017-786 du 5 mai 2017, arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière, les notes

de service annuelles ministérielles et rectorales sur l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle. La rémunération se présente donc sous la forme de 3 grilles indiciaires. Cependant, tout le monde ne connaîtra pas les effets pécuniaires des 3,

loin s'en faut.

C'est là le premier combat du SNETAA-FO : tous les PLP ou les CPE doivent terminer à l'indice le plus élevé de l'échelle de rémunération la plus haute en vigueur !



LA GRILLE

INDICIAIRE POUR TOUT LE MONDE

C'est la classe normale par laquelle tout le monde passe ! Elle comporte des durées dans les échelons qui sont fixes (comme pour la hors classe et en partie pour la classe

exceptionnelle), sauf pour 2 échelons, le 6^e et le 8^e, dont la durée peut être moindre (voir partie « les promotions »).



ÉCHELON	INDICE EN VIGUEUR	INDICE AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	DURÉE DANS L'ÉCHELON
1	388	390	1 an
2	441	441	1 an
3	445	448	2 ans
4	458	461	2 ans
5	471	476	2 ans 6 mois
6	483	492	3 ans
7	511	519	3 ans
8	547	557	3 ans 6 mois
9	583	590	4 ans
10	625	629	4 ans
11	669	673	Pas de durée fixée (passage hors classe)

Dans cette grille (et les autres), l'indice doit évoluer au 1^{er} janvier de l'an prochain (+ 5 points

d'indice). Il ne s'agit pas d'une largesse de l'État mais du résultat de la conversion d'une partie de

l'ISOE en points d'indice. Cette conversion ne se fait toutefois pas à l'avantage de l'agent !

LA GRILLE

INDICIAIRE POUR MOINS DE MONDE

Elle correspond au grade dit « hors classe ». Le PPCR précise que l'agent « peut » accéder à ce grade, ce qui

permet à l'administration de laisser des collègues sur le carreau même quand ceux-ci doivent partir en retraite, ce qui est proprement

scandaleux ! Pour le SNETAA-FO, une carrière normale doit se dérouler sur la classe normale et la hors classe.

ÉCHELON	INDICE EN VIGUEUR	INDICE AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	DURÉE DANS L'ÉCHELON
1	575	590	2 ans
2	616	624	2 ans
3	657	668	2 ans 6 mois
4	710	715	2 ans 6 mois
5	756	763	3 ans
6	798	806	3 ans
7 (1 ^{er} septembre 2020)		821	Pas de durée fixe

Les deux grilles, classe normale et hors classe, conduisent à un allongement considérable de la carrière !

LA GRILLE

INDICIAIRE POUR TRÈS PEU DE MONDE

C'est le PPCR qui a créé ce nouveau grade dit « fonctionnel » : la classe exceptionnelle.

Elle ne concerne, pour 80 % des promotions (premier « vivier »),

que les collègues qui ont exercé des fonctions particulières (voir la partie sur la classe exceptionnelle)... et, pour 20 % des promotions (second vivier), pour les collègues qui ont, selon le texte, « fait

preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle » (voir la partie sur la classe exceptionnelle).

Pour le SNETAA-FO, ce grade doit profiter à tous, sans restriction !

ÉCHELON	INDICE EN VIGUEUR	INDICE AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	DURÉE DANS L'ÉCHELON
1	695	695	2 ans
2	735	735	2 ans
3	775	775	2 ans 6 mois
4	830	830	Pas de durée fixe
Échelon spécial A1		890	L'accès aux échelons spéciaux n'est pas automatique. Il l'est sur décision des recteurs.
Échelon spécial A2		925	
Échelon spécial A3		972	

LES PROMOTIONS

Le passage d'un échelon à l'autre s'effectue, par principe, au même rythme pour tous, dans les 3 grilles. Mais, dans la classe normale, aux 6^e et 8^e échelons, le PLP ou le CPE peut bénéficier d'une réduction de la durée normale dans l'échelon d'un an à chaque fois. Cette possibilité existe à l'issue du rendez-vous de carrière qu'il doit passer à deux moments de sa carrière (voir la partie « évaluation »).

Le passage de la classe normale à la hors classe est possible à partir de la deuxième année du 9^e échelon, toujours à la suite d'un troisième rendez-vous de carrière.

Pour le passage à la classe exceptionnelle, dans le premier vivier (groupe), il faut que les collègues concernés en fassent la demande, à partir du 3^e échelon de la hors classe, peuvent justifier de 8 ans (consécutifs ou non) des fonctions

prévues (voir la partie sur la classe exceptionnelle). Pour le second vivier, la promotion à la classe exceptionnelle peut se faire par l'examen de l'ensemble de la carrière du PLP ou du CPE, avec un dossier instruit par l'inspecteur de spécialité. Le SNETAA-FO considère que dans ce cas, la promotion ne repose que sur l'arbitraire, d'autant plus quand les critères de classement ne sont pas communiqués.



L'ÉVALUATION

C'est l'évaluation, sous la forme de rendez-vous de carrière, qui sera déterminante pour la promotion.

Si, d'ici au 31 août 2020, dans la classe normale :

- vous passez dans la 2^e année de l'échelon 6
- ou alors passez le cap des 18 mois d'ancienneté (sans dépasser les 30 mois) de l'échelon 8
- ou encore atteignez la deuxième année de l'échelon 9,

alors ce paragraphe vous concerne. Il vous concernera si vous êtes dans l'une de ces situations décrites ci-dessus lors des années scolaires à venir. Si vous avez dépassé la deuxième année de l'échelon 9, vous ne subirez plus de tout les rendez-vous de carrière mais serez susceptibles d'être touchés par l'accompagnement. Cette disposition



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

prévoit des visites d'inspection afin d'apporter une aide individuelle ou collective ; le SNETAA-FO n'y voit que le moyen pour l'administration de perpétuer les visites sanction !

Si au contraire, vous entrez dans l'un des 3 cas ci-dessus, vous avez été avisés de l'organisation d'un rendez-vous de carrière « avant le début des vacances d'été ». Ces rendez-vous de carrière, au nombre de 3, sont de nature identique mais ils aboutissent à des

promotions différentes. Les deux premiers permettent de réduire la durée du 6^e échelon de 3 à 2 ans, puis de 3 ans et demi à 2 ans et demi dans le 8^e échelon (accélération de carrière) ; le troisième a pour objet l'inscription au tableau d'avancement à la hors classe.

Pour les PLP et les CPE (en établissement du second degré), le rendez-vous de carrière consiste en une évaluation par l'autorité pédagogique (visite d'inspection par l'inspecteur de l'Éducation nationale-IEN principalement), puis par deux entretiens, l'un mené par l'IEN et l'autre par l'autorité administrative (le chef d'établissement). Le collègue doit être tenu informé du calendrier de l'ensemble des opérations au moins 15 jours calendaires hors vacances (délai raccourci depuis cette année) avant le début de celles-ci. Le délai entre les deux entretiens ne pas être supérieur à 6 semaines.

Pendant ce rendez-vous de carrière, aucun document (hormis les

documents pédagogiques habituellement demandés par l'IEN pendant la visite d'inspection) ne doit être exigé ni par l'inspecteur ou le chef d'établissement.

Il peut être utile de connaître la grille qui sera remplie à l'issue des entretiens afin que le PLP ou le CPE sache selon quels critères il sera évalué. Le contenu de ces grilles est reproduit dans le tableau suivant.

PLP

PAR L'INSPECTEUR

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; **utiliser** un langage clair est adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves ; **construire**, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; **organiser** et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; **évaluer** les progrès et les acquisitions des élèves

PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Coopérer au sein d'une équipe ; **contribuer** à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement ; **installation** et maintenir un climat propice aux apprentissages

PAR LES 2 AUTORITÉS, CONJOINTEMENT

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ; **accompagner** les élèves dans leur parcours de formation ; **s'engager** dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

CPE

PAR L'INSPECTEUR

Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves ; **participer** à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement, coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi du volet éducatif du projet d'établissement ; **utiliser** un langage clair et adapté aux situations éducatives rencontrées et intégrer dans son activité la maîtrise des codes de communication par les élèves ; **appréhender**, construire et mettre en œuvre des situations éducatives prenant en compte la diversité des élèves ; **contribuer** à la formation à une citoyenneté participative

PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Collaborer, dans le cadre du suivi des élèves, avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les partenaires de l'établissement ; **contribuer**, en lien avec les autres personnels, au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement ; **assurer** l'animation de l'équipe de vie scolaire et organiser son activité

PAR LES 2 AUTORITÉS, CONJOINTEMENT

Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et contribuer à la qualité du climat scolaire ; **agir** en éducateur responsable et selon des principes éthiques ; **accompagner** les élèves dans leur parcours de formation et leur projet personnel ; **s'engager** dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Chacun de ces critères est apprécié selon les niveaux suivants : excellent, très satisfaisant, satisfaisant et à consolider. Les deux évaluateurs portent par ailleurs des appréciations littérales sur le collègue.

Le SNETAA-FO est souvent saisi de situations où les grilles ont été remplies par un seul évaluateur car, par exemple, la visite d'inspection n'a pas eu lieu ! Il ne faut manquer de dénoncer cette situation illégitime par la voie administrative (observations à formuler lors de la remise du compte rendu de rendez-vous de carrière), ainsi qu'auprès du représentant du SNETAA-FO de l'académie !

En général, ce compte rendu est

communiqué (par voie électronique) au PLP ou au CPE. Le collègue peut saisir des observations sur les niveaux d'appréciation dans les critères évalués et sur les remarques littérales. Ces observations seront portées à la connaissance de l'évaluateur final (le recteur en général) qui remettra dans les 15 jours de la rentrée scolaire suivante son appréciation finale, selon, de nouveau, les 4 niveaux mentionnés précédemment.

C'est principalement à ce moment que le PPCR montre toutes ses limites et tous ses défauts. En effet, pour les accélérations de carrière, un contingent de 30 % des collègues est promu. Il faut donc établir un classement pour déterminer ce contingent. Or, il n'existe plus de barème pour les

accélérations de carrière ; le principe du PPCR était de discuter le cas des collègues qui étaient tous évalués au plus haut niveau quand ceux-ci étaient plus nombreux que les 30 %. Et il se trouve que pour faciliter les choses, le recteur opère déjà cette sélection avant l'examen des situations prêtant à un choix : il arrive en commission avec une liste de promus correspondant à celle des promouvables... étonnant, non ? En ce qui concerne le passage à la hors classe, malgré la présence d'un barème, les PLP et les CPE ne sont guère mieux lotis. Un barème, indicatif (eh oui, c'est pratique), a donc été institué (voir tableau ci-dessous) ; il est constitué de la partie « appréciation finale du recteur » et de la partie « ancienneté dans la plage d'appel ».

APPRÉCIATION FINALE DU RECTEUR		EXCELLENT : 145 POINTS	SATISFAISANT : 105 POINTS
		TRÈS SATISFAISANT : 125 POINTS	À CONSOLIDER : 95 POINTS
ANCIENNETÉ DANS LA PLAGE D'APPEL	ÉCHELON ET ANCIENNETÉ DANS L'ÉCHELON AU 31 AOÛT 2020	ANCIENNETÉ THÉORIQUE DANS LA PLAGE D'APPEL(EN ANNÉES)	POINTS
	9 + 2 (ÉLIGIBILITÉ)	0	0
	9 + 3	1	10
	10 + 0	2	20
	10 + 1	3	30
	10 + 2	4	40
	10 + 3	5	50
	11 + 0	6	60
	11 + 1	7	70
	11 + 2	8	80
	11 + 3	9	100
	11 + 4	10	110
	11 + 5	11	120
	11 + 6	12	130
	11 + 7	13	140
	11 + 8	14	150
	11 + 9 ET PLUS	15	160

Mais ce barème a été établi sans tenir compte des collègues qui n'ont pas subi le rendez-vous de carrière pour le passage à la hors classe (ceux qui ont, depuis l'entrée en vigueur du PPCR, une ancienneté supérieur à 2 ans dans l'échelon 9).

QUE SE PASSE-T-IL POUR EUX ?

Tout simplement, pour la partie du barème « appréciation par le recteur », des points au doigt mouillé ! Ce qui

a pour effet, la plupart du temps, de retarder la promotion des collègues qui comptaient sur un coup de pouce salarial avant de partir en retraite.

Ce scandale, ainsi que les autres déjà exposés, le SNETAA-FO les dénonce auprès des rectorats et au ministère systématiquement.

L'avis final du recteur, qui normalement est notifiée (toujours par voie électronique) au collègue dans les 15 jours qui

suivent la rentrée, est parfois incohérent avec le positionnement du collègue et/ou les appréciations littérales ; il peut alors faire l'objet d'abord d'un recours gracieux, puis, si le recteur ne change pas d'avis, d'un recours auprès de la commission administrative paritaire de votre académie.

Parlez-en au représentant du SNETAA-FO si vous souhaitez contester le résultat de votre rendez-vous de carrière !

LES MODALITÉS DE PASSAGE À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Elles sont différentes selon les viviers. Dans le premier vivier, les collègues doivent être au moins au 3^e échelon de la hors classe et avoir exercé pendant 8 ans, de façon continue ou non, les fonctions prévues par l'arrêté du 10 mai 2017 modifié fixant la liste des conditions d'exercice et des fonctions particulières pour un avancement à la classe exceptionnelle.

Parmi ces conditions, on trouve surtout pour les PLP et les CPE l'exercice dans un établissement relevant au ayant relevé de l'éducation prioritaire ou APV, la fonction de DDF, de tuteur de stagiaires, de maître de formation, de référent élèves en situation de handicap...

Le collègue doit saisir le rectorat pour l'examen de sa situation selon un calendrier fixé par son académie (se renseigner auprès du représentant du SNETAA-FO). Le classement tient compte d'un barème.

Dans le second vivier, il n'y a rien à faire ; dès lors que le PLP ou le CPE est dans l'échelon 6 de la hors classe, l'IEN avant tout doit porter un avis sur l'ensemble de sa carrière. Il faut juste penser à mettre à jour son CV dans Iprof de façon à mettre le plus de chances de son côté.

Là encore, les situations font toujours l'objet d'un examen paritaire et font apparaître toute l'opacité de ce type de promotion lorsque la liste des promus décidée par le rectorat est proposée à la discussion.

Il est à noter, enfin, que l'avancement accéléré, le passage à la hors classe ou à la classe exceptionnelle doit tenir compte de la parité hommes/femmes et d'une certaine équité entre les disciplines, ce qui réduit l'influence du barème quand il existe.



Encore soumis à des concertations prévues cet automne, le principe de la rémunération au mérite serait étendu à l'ensemble de la fonction publique.

Le SNETAA-FO exige que les tâches, missions ou travaux supplémentaires soient convertis en décharge horaire ou rémunérés en sus du traitement de base. Les IMP favorisent déjà l'individualisation des salaires et ne sont pas une réponse à la paupérisation des enseignants, tous n'en bénéficiant pas !

Opacité, subjectivité voire clientélisme, des textes appliqués différemment selon les rectorats, le PPCR entrave nos possibilités d'évolution linéaire dans la rémunération et développe l'individualisation des carrières.

Il ne contredit nullement le dessein gouvernemental d'affaiblir la fonction publique, donc le service public, pour des questions uniquement liées à la rigueur budgétaire. En attendant, les collègues sont démotivés, désabusés, ont le sentiment de ne pas recevoir la contrepartie juste de missions toujours plus exigeantes.

Le SNETAA-FO continue à combattre le PPCR ; il demande la revalorisation immédiate et pour tous de tous les indices, le dégel du point d'indice et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat !

PARCOURSUP 2019

L'ENGOUEMENT QUELQUE PEU DOUCHÉ DES BACS PRO

Malgré les difficultés d'organisation de la nouvelle formule d'inscription post-bac, les bacheliers professionnels ont fait preuve d'une plus grande participation par rapport aux années précédentes (+ 3,8 %). Sans surprise, ce sont les formations en BTS qui sont largement sollicitées par ces bacheliers (71 % des propositions acceptées). Seize pour cent se lancent cependant dans une formation de licence.

Avec 79 % de candidats de série professionnelle obtenant au moins une proposition d'admission, la satisfaction apportée aux demandes en 2019 est en baisse de 7 points par rapport à l'année précédente. L'explication avancée serait « l'intégration des formations du secteur sanitaire et social qui ont fait l'objet d'une demande très forte par rapport à leur capacité d'accueil ». À

la suite du processus, seulement 60 % ont accepté une de leurs propositions à l'issue des phases d'inscription.

A noter que les BTS tiennent une place importante dans la phase complémentaire d'admission (4 %) et accueillent une proportion supérieure aux autres orientations de boursiers du secondaire (25 %). Enfin, les bacheliers de série professionnelle sont ceux qui ont accusé un délai d'attente plus important avec 8,4 jours en moyenne (contre

2,9 jours d'attente en filière générale et 7,1 jours en série technologique).

Le SNETAA-FO revendique le maintien d'une offre de formation de proximité qui ne se limite pas aux seuls besoins locaux. Aujourd'hui, les PLP peuvent enseigner dans l'enseignement supérieur. Le SNETAA-FO demande l'ouverture des sections de techniciens supérieurs, ainsi que des licences professionnelles en lycée professionnel avec des enseignements assurés par des PLP.



LE PROFESSEUR PRINCIPAL ET L'ORIENTATION

La circulaire n° 2018-108 du 10 octobre 2018 définit le rôle du professeur principal dans les collèges et lycées. En lien avec le Psy-EN, il informe et prépare progressivement les élèves dans le choix de leur future orientation. En classe de terminale, il accompagne les lycéens dans leur poursuite d'études

et il explique notamment aux familles les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur.

Conformément au décret n° 2018-120 du 20 février 2018, le rôle du professeur principal pour l'orientation des élèves vers des études supérieures

est renforcé. La nomination de deux professeurs principaux en terminale permet de mieux préparer et accompagner les lycéens dans leurs recherches, leurs demandes concernant les attendus des formations de l'enseignement supérieur et dans la procédure Parcoursup.

CALENDRIER PARCOURSUP 2019-2020

PÉRIODE	ACTION
Début décembre	Renseignement de la fiche dialogue par les élèves – Présentée au premier conseil de classe
20 décembre	Ouverture du site parcoursup.fr
Du 22 janvier au 12 mars	Formulation des vœux par les élèves
Février-mars	Fiche Avenir à compléter par les enseignants dans le cadre du deuxième conseil de classe
19 mai	Début de la phase principale d'admission



QUI SUIS-JE ?

MI/SE
depuis 1980,
PLP depuis 1986,
je vais aborder ici des
temps improbables où
les téléphones por-
tables et Internet
n'existaient pas....

Quand il fut décidé que je devais me présenter dans cette rubrique « qui suis-je ? », j'ai d'abord commencé par me demander ce que j'allais bien pouvoir écrire. L'exercice est compliqué pour quelqu'un qui n'aime pas parler de lui. J'ai bien été tenté de reprendre la définition de Pierre Dac : « je suis moi, je viens de chez moi et j'y retourne ». J'entendais déjà les remarques de certains me disant : « Ah non ! c'est un peu court jeune homme ! » Je me suis donc résolu à me pencher sur moi-même, ce qui, compte tenu de mon âge, n'est pas forcément simple.

Mon âge justement, encore quinquagénaire, mais la réception de certains messages me vantant les mérites des cartes de réduction seniors semble me prévenir que cela ne va pas durer longtemps.

J'ai commencé ma carrière dans l'Éducation nationale comme maître d'internat dans le sud-ouest, où j'avais en charge les études de SEGPA, et à un âge où l'on cherche sa voie, ce fut pour moi une évidence : ce contact avec les jeunes me plaisait. J'ai donc passé le PLP1 maths-sciences en 1985, et après un an de service militaire et 1 an d'École normale, le ministre, René Monory, m'envoya en Auvergne, ce qui pour un fervent supporter du Stade Toulousain exilé en terres montferrandaises peut être considéré comme une punition. Quitter « l'eau verte du canal du Midi et la brique rouge des Minimes » pour trouver l'Allier et la

pierre noire de Volvic ne fût pas un réel enchantement mais je m'y suis enraciné puisque 32 ans après et 14 ministres de l'Éducation plus tard j'y suis encore.

J'ai passé le PLP2 Maths-Sciences en 1991. La même année, je me syndiquais au SNETAA-FEN grâce au S1 de mon établissement ce qui me permit de participer au dernier congrès au sein de cette fédération à Romorantin en 1992. En 1993, je fus élu commissaire paritaire national (6 mandats) et académique (9 mandats) encouragé par mon S3 de l'époque, Patrick Chabridon. Le même qui, sans sommation aucune, m'annonça tranquillement un beau matin de juin 1997, qu'il mettait fin à ses fonctions et qu'il ne voyait que moi pour lui succéder.... J'ai eu beau protester, lui signifier que de bon matin sa vue devait être troublée, que j'étais trop jeune et qu'il était trop fort... rien n'y fit ! Et dès le mois de juillet, j'étais au rectorat pour défendre un contractuel menacé de licenciement pour avoir fabriqué des cages à oiseaux pendant sa dernière heure de cours de l'année. En mon for intérieur, j'ai bien dû maudire 100 fois celui qui m'avait fait ce cadeau et par la même supprimé la tranquillité de mes vacances. Sept recteurs plus tard, je ne le regrette absolument pas.

En 2007, pour me permettre de continuer à enseigner en BEP métiers de l'électricité j'ai décidé de demander une reconversion sur un poste de génie... électrique.

Durant ces années, j'ai été 4 fois titulaire

au CTA et je siége au CREFOP depuis 5 ans. Au cours de ces 22 ans, à la tête de la section académique, j'ai pu rencontrer des collègues formidables, volontaires et avec les équipes académiques j'ai pu soutenir bon nombre d'entre eux et même parfois résoudre des situations douloureuses.

Depuis 5 ans, je suis secrétaire national et depuis 1 an et demi, trésorier national. Un nouvel engagement, qui pour moi est une suite logique à celui de S3. Loin d'être une fuite de mon métier d'enseignant, c'est plutôt le besoin de rencontrer d'autres personnes, de m'impliquer différemment. C'est un investissement allant de pair avec une relation de confiance réciproque avec tous les membres de l'équipe nationale comme c'était le cas dans l'académie de Clermont-Ferrand. Je ne conçois le combat syndical que comme le fruit d'une réflexion commune et la foi dans ce que l'on croit juste.

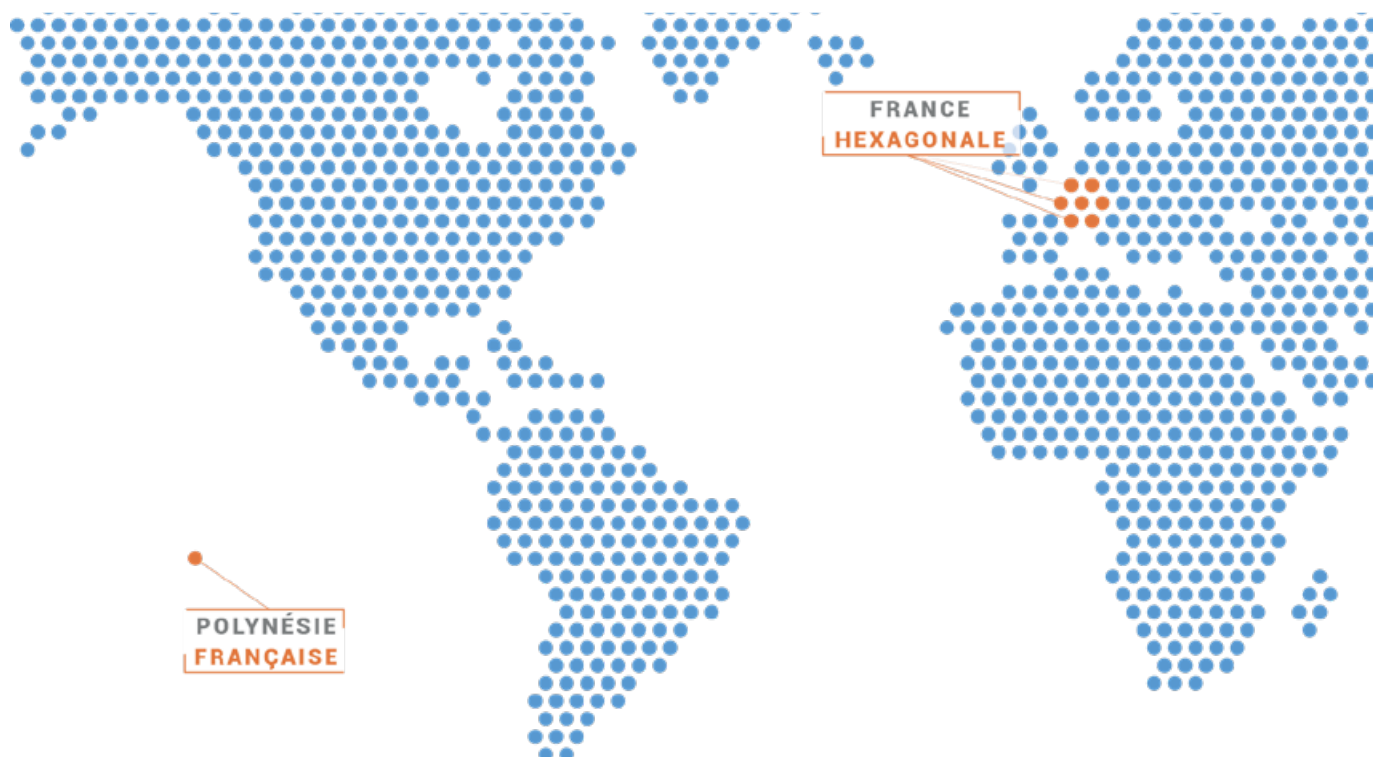
Pour paraphraser la première citation de Pierre Dac, je suis bien moi, mais ce moi a été forgé en grande partie par tous les contacts, échanges et réflexions établis pendant mes fonctions syndicales, je suis effectivement chez moi et ce chez moi c'est le SNETAA avec tous ses militants et ses valeurs et dans ma future activité de « dans 2 ans », j'aurai à cœur de me souvenir des belles choses.

Patrice MERIC
Trésorier national

PARTIR

ENSEIGNER EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ce mois-ci nous vous proposons de découvrir la **Polynésie française**, puisque la note de service établissant les règles de mise à disposition pour la rentrée 2020 est parue le 7 novembre (BO n°41) et que les dossiers de candidature sont à faire en ce moment.



POUR SE SITUER

Située dans le sud de l'Océan Pacifique à 4 400 km à l'est de la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française est une collectivité d'outre-mer de 290 000 habitants qui regroupe cinq archipels composés de 118 îles ; le principal étant l'archipel de la Société avec, entre autres, Tahiti, Moorea (qui regroupent 85 % de la population) et Raiatea. Les autres archipels sont ceux des Tuamotu, des Australes, des Gambiers et des Marquises.

On compte environ 70 000 élèves, dont 30 000 dans le secondaire, qui fréquentent un établissement public ou privé : 14 lycées généraux, technologiques et/ou professionnels à Tahiti, un à Raiatea et un lycée agricole à Moorea. À côté des établissements « classiques », on trouve aussi des structures propres à la Polynésie comme

des CJA (centre de jeunes adolescents), des Cetad (centre d'éducation aux technologies appropriées au développement) et des GOD (groupement d'observation dispersé), qui sont des structures généralement rattachées à des collèges et qui permettent de préparer un CAPD (certificat d'aptitude professionnel au développement).

CLIMAT ET CALENDRIER SCOLAIRE

La Polynésie jouit d'un climat tropical, avec une saison plus chaude et humide de novembre à mars et une « saison fraîche », normalement moins pluvieuse, de mai à septembre. Le calendrier scolaire prend en compte cette météo, puisque si la rentrée se fait mi-août, après 6 semaines de « grandes vacances », la période de Noël compte un mois de congés. Le reste de l'année scolaire est découpé par périodes de 5 semaines travaillées

suivies d'une pause d'une ou deux semaines.

PROGRAMMES SCOLAIRES

Deux institutions se partagent la compétence dans le domaine scolaire : l'État, représenté par le vice-rectorat, qui a en charge la délivrance des diplômes et titres nationaux ainsi que la gestion des personnels de la fonction publique d'État et la DGEE (direction générale de l'Éducation et des Enseignements) qui dépend du ministère polynésien de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. La Polynésie française est compétente en matière d'enseignement pour le premier degré ainsi que pour l'enseignement non universitaire.

Les programmes sont sensiblement les mêmes qu'en métropole, des adaptations sont néanmoins réalisées pour

y intégrer les spécificités culturelles, historiques et géographiques locales.

CANDIDATER

C'est dans le BO n°41 du 7 novembre 2019 que les conditions pour candidater sont énoncées. Les dossiers, entièrement dématérialisés, doivent être envoyés au vice-rectorat via une application MAD (<http://mad.ac-polynesie.pf>), jusqu'au 13 décembre 2019. Le VR émet un avis (« satisfaisant » ou « non satisfaisant ») puis transmet les dossiers à la DGEE au plus tard le 31 janvier 2020.

Les candidatures des PLP sont alors examinées courant février par une commission consultative paritaire (CCP), où siègent les élus du SNETAA-FO, à la DGEE à Papeete. Les dossiers sont classés en fonction d'un barème propre, consultable sur le site du SNETAA-FO Polynésie, qui privilégie les échelons 7, 8 et 9.

Les postes spécifiques à compétences particulières sont eux consultables sur Siam à partir du 19 novembre. Ces dossiers sont aussi étudiés en CCP mais ne sont pas « barémés ».

Tous les collègues retenus pour une mise à disposition (MAD) sont ensuite avertis par courrier par le VR au plus tard le 3 mars 2020.

MISE À DISPOSITION ET SITUATION ADMINISTRATIVE

Une fois le mouvement finalisé, les candidats retenus reçoivent un arrêté ministériel de mise à disposition auprès de la Polynésie pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois (décret 96-1026). Ils gardent le bénéfice de leur académie d'origine. Ainsi, à l'issue de leur séjour de 2 ou 4 ans, les collègues peuvent faire le choix de demander une mutation au mouvement inter ou de réintégrer, automatiquement, leur académie d'origine. Dans les deux cas, ils participent au mouvement intra, en sachant que dans le cas du retour dans l'académie d'origine, ils ont une bonification de 1 000 points sur le vœu « tout poste » dans leur ancien département.

RÉMUNÉRATION, INDEMNITÉ D'ÉLOIGNEMENT ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

La rémunération correspond au traitement indiciaire brut, multiplié par un coefficient de majoration qui est de 1,84 pour les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent ou de 2,08 pour les autres îles.

De plus une indemnité d'éloignement (I.E) de 5 mois de salaire brut est versée au fonctionnaire recruté en

métropole ou en DOM (loi n° 50-772), en 2 fractions, en début et en fin de séjour. L'indemnité d'éloignement est majorée de 10 % au titre du conjoint et de 5 % par enfant à charge.

Enfin, le versement des frais de changement de résidence (IFCR), qui consiste en la prise en charge d'une partie du voyage et une indemnité forfaitaire, est soumis à une condition de durée de service au sein de l'Éducation nationale d'au moins cinq années, en métropole ou en Dom (décret 98-844).

ADRESSES UTILES

COORDONNÉES DU VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE :

Vice-rectorat de la Polynésie Française
Immeuble VEHIARII, 25 avenue Pierre Loti, Titioro
BP 1632 - 98713 PAPEETE
Site : www.monvr.pf | Tél. : +689 40 478 400 (-12h)

COORDONNÉES DE LA DGEE :

B.P. 20673, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française
Mail : courrier@education.pf | Tél. : + 689 40 47 05 00 | Site : www.education.pf

SNETAA-FO POLYNÉSIE FRANÇAISE

Maheanu'u ROUTHIER : SNETAA-FO BP 50230 - 98716 PIRAE TAHITI
Mail : secretariat@snetaa-polynesie.net | Tél. : (-12h) 00 689 87 766 42
Site : www.snetaa-polynesie.net

Des renseignements, une question, une interrogation ?

Contactez Muriel WENDLING
Mail : snetaa.hdf@gmail.com
Tél. : 06 89 09 87 77



COÛT FINANCIER

VERSUS BÉNÉFICE SOCIAL, OU LES LIMITES DE LA RENTABILITÉ À TOUT PRIX

Une étude, publiée par le Céreq en septembre, avait pour objectif « une analyse coût-bénéfice des trajectoires professionnelles entre apprentis et lycéens professionnels ». Le public ciblé était celui des diplômés de CAP/BEP, sur une période de cinq ans après avoir obtenu leur diplôme. On le sait, la promotion de l'apprentissage vise à réduire prioritairement les charges de la formation professionnelle pour la collectivité publique. Et c'est bien dans cette voie que cette nouvelle étude, menée par le département des politiques de l'emploi de la DARES à la demande du ministère du Travail, semblait sans surprise s'engouffrer.

Certes, d'un point de vue uniquement statistique, le rapport annonce que les « résultats font état d'un différentiel de coûts et de bénéfices en faveur de l'apprentissage à trois ans, ainsi qu'à cinq ans ». Les diplômés d'un CAP/BEP sortant de formation initiale sous statut scolaire connaîtraient une insertion dans la vie active moins efficace que leurs collègues diplômés à l'issue d'un parcours en apprentissage (70,1 % des anciens élèves de LP auraient un travail contre 77,7 % pour les anciens apprentis). Ils traversent également une plus longue période de chômage (10,6 mois de chômage pour les anciens élèves de LP contre 8,3 mois de chômage pour les anciens apprentis au bout de trois ans).

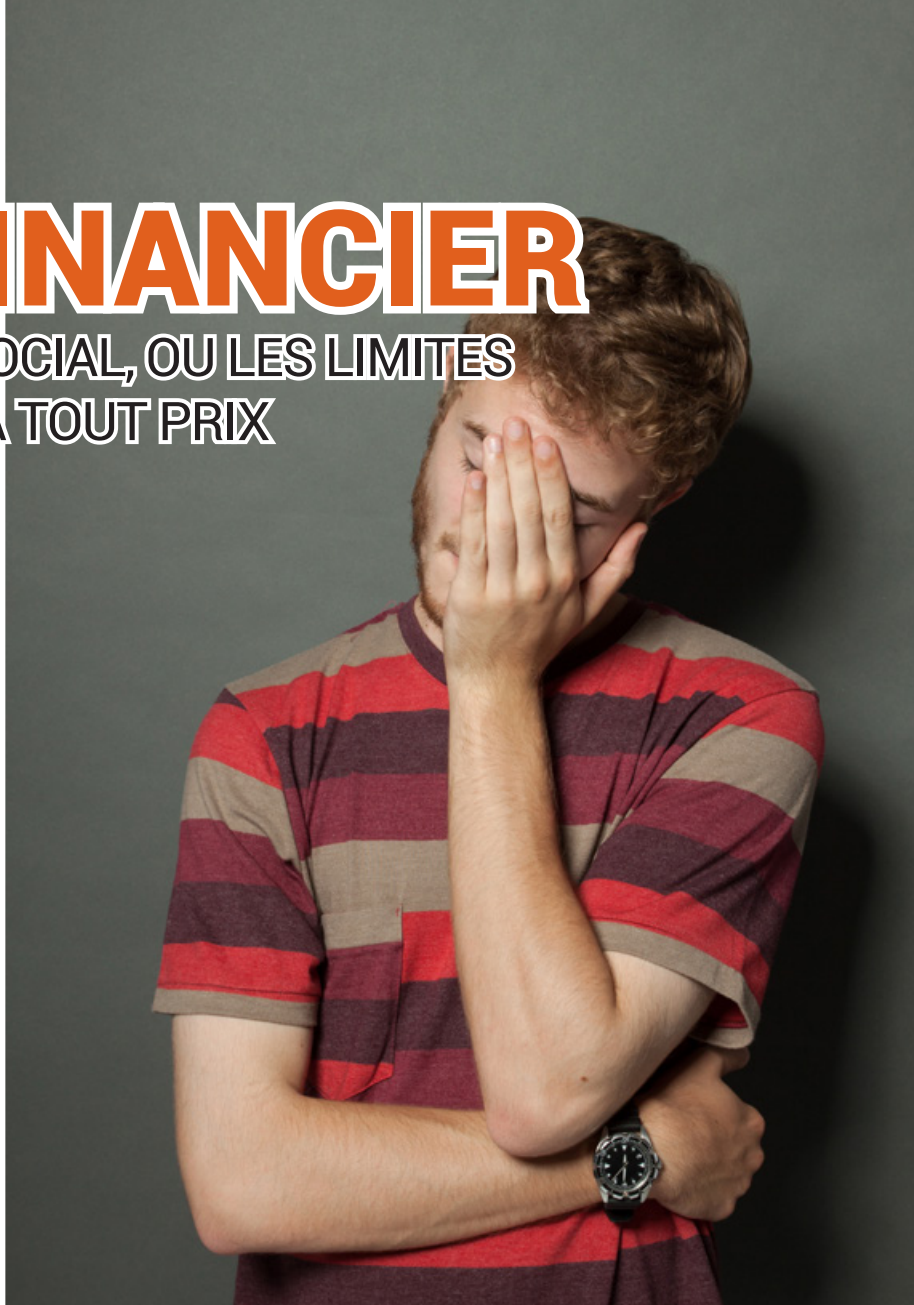
Cependant, ce constat n'éclaire pas un critère déterminant de l'orientation dans l'une ou l'autre de ces voies de formation. En effet, il est reconnu que les jeunes orientés vers l'apprentissage ont plus souvent des parents cadres alors que « les lycéens professionnels présentent globalement une plus grande mixité sociale ». Il est,

de plus, signalé que les campagnes de valorisation de l'apprentissage, développées depuis la loi Séguin de 1987 avec la possibilité de formation en apprentissage étendue à l'ensemble des niveaux, « auraient contribué à une dévalorisation de l'enseignement professionnel en lycée tant auprès des élèves qu'auprès des parents ». Ceci couplé à la limitation du nombre de places en apprentissage, la sélection opérée conduit inéluctablement à écarter les élèves issus de milieu social défavorisé.

Enfin, l'étude s'accorde à reconnaître la différence « d'employabilité » de l'actif à l'issue de chacune des formations avec une « adaptation directe à un emploi » pour l'ancien apprenti et « plus de polyvalence et une capacité d'adaptation accrue sur différents types d'emplois » pour

l'ancien élève de LP.

Le SNETAA-FO rappelle et revendique la particularité de l'enseignement professionnel public et laïque d'accueillir tous les élèves sans exception ni discrimination, ce que l'apprentissage ne fait pas. Tous les ans, près de 150 000 élèves quittent le système scolaire sans diplôme, et bon nombre d'entre eux sont confrontés à la misère sociale. L'apprentissage n'est pas la solution providentielle à leur situation. À l'heure où les missions du service public se retrouvent dans le collimateur de décisions politiques purement managériales, le SNETAA-FO réaffirme l'absolue nécessité du maintien de l'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire au sein de l'Education nationale, dans les LP, EREA et SEGPA, encadré par des PLP.





DÉMOGRAPHIE

SCOLAIRE EN BERNE POUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Une évaluation des effectifs à la rentrée 2019 a été publiée par la DEPP en novembre. Il est constaté une baisse des effectifs en lycées alors que le nombre de collégiens est en augmentation. Parmi ces augmentations, celles des élèves en ULIS progressent de 8,7 % et les SEGPA gagnent 1 600 élèves.

Les orientations de 3e vers la voie professionnelle sont plutôt stables à 24,5 %. Cependant, de façon générale, le lycée professionnel a perdu 5 100 élèves alors que les formations générale et technologique ont

conjointement diminué de seulement 0,1 %.

Les raisons statistiques seraient attribuées à un plus fort taux de sortie des élèves à l'issue de la première année de CAP (17,1 % en 2018 contre 19 % en 2019), ainsi qu'à la fin de la 1ère professionnelle (10,7 % en 2018 contre 11,2 en 2019).

La voie professionnelle du secteur privé n'est pas épargnée puisque les baisses enregistrées cette année sont bien plus importantes (- 1,2 %) que dans le public.

Le SNETAA-FO sera attentif au rééquilibrage de l'orientation en fin de 3e vers la voie professionnelle et demande que ces filières soient valorisées pour garantir ainsi l'offre de formations proposées dans nos lycées professionnels.

Le SNETAA-FO demande aussi que soient attribués aux SEGPA, EREA et ULIS les moyens nécessaires à l'accueil, à la vie et au travail des élèves et des personnels y exerçant, permettant de remplir correctement des missions d'éducation et de formation dévolues à ces structures et dispositifs.

QUAND LES RÉGIONS

PERDENT LE SENS
DE L'ORIENTATION...



Face à la gestion des questions de l'orientation, les régions se sont retrouvées, dès la rentrée, « en mode panique » comme le diraient nos chers élèves. Les élus régionaux ne parviennent toujours pas à admettre la logique d'une loi « Avenir professionnel » qui leur largue le pilotage de l'orientation sans autres petites compensations d'usage.

Inconsolables de se retrouver ainsi amputées de la très souhaitée gestion de l'apprentissage, les régions clament leur incapacité à mener convenablement leur mission en matière d'orientation faute de moyens suffisants, les ressources financières et humaines dont elles disposent n'étant

pas à la hauteur des enjeux.

À cette bannière de lamentations s'ajoute désormais la perte définitive de la carte des formations... Cette dernière doléance a été de nouveau mise en avant au congrès des régions à la fin du mois de septembre : « Nous voulons conserver contre vents et marées la maîtrise de la carte de formations, car sans cette maîtrise, les LP et les petits CFA fermeront les uns après les autres. » Les régions sont fermement décidées à poursuivre leur croisade contre les branches professionnelles dans ce domaine.

Le SNETAA-FO s'oppose depuis le début à la loi « pour la liberté de choisir

son avenir professionnel » qui confie aux branches professionnelles l'apprentissage, la carte des formations professionnelles et ouvre la porte à la mise en concurrence des établissements publics et privés de formation.

L'Éducation nationale se trouve ainsi prise en étau dans des enjeux financiers qui la dépassent et pour lesquels se déchirent bandes et régions. Nous en avons encore eu ici une illustration.

La création de France compétences n'a visiblement pas contribué à justifier son rôle d'arbitrage et à apaiser la situation comme l'aurait tant espéré le gouvernement et la ministre du Travail.



**TOUS
MOBILISÉS**

**POUR DÉFENDRE
LA FONCTION PUBLIQUE
ET LES RETRAITES**



RETRAITES

LE MÉPRIS DU GOUVERNEMENT PERDURE ET INDUIT UN SENTIMENT DE RÉVOLTE

Le cas échéant, le remplacement du système par répartition par un système par points où chaque euro cotisé serait censé donner les mêmes droits à retraite est une arnaque destinée à baisser encore le niveau des retraites après une baisse de 20 % en 15 ans.

L'âge légal maintenu officiellement à 62 ans serait en fait un chantage à la prolongation du temps de travail et donc de l'âge réel de départ :

- fin des droits et garanties liés aux salaires différés ;
- fin des droits acquis pour des périodes de chômage, maladie, charge d'enfants, les veufs et les veuves.

Les retraités du SNETAA-FO rappellent que la retraite est un salaire différé, droit constitutionnel payé par le salarié et non pas une allocation.

Pour eux, tout gel ou sous-revalorisation de l'indexation sur l'évolution des salaires, comme la CSG, la CASA, la RDS, est un vol anticonstitutionnel infligé aux retraités.

Le SNETAA-FO constate que pour maintenir un niveau décent de pension, les

futurs retraités devront travailler plus s'ils le peuvent. On les incite à effectuer en plus des heures supplémentaires et du travail non cotisé.

L'appât du gain immédiat est accru ; les primes et indemnités sont transformées en salaires moyennant une augmentation des cotisations (de 5 % elles passent à 11 %). Ces cotisations sont redistribuées pour aboutir à une réduction des charges.

De trop nombreux chefs d'établissement reprochent aux syndicats de dénoncer cette redistribution des cotisations sociales et l'augmentation continue des mises au chômage à 54 ans : pour eux, les personnels ont le tort de réclamer plus de

solidarité.

Les retraités du SNETAA-FO exigent le maintien du système social issu du programme du conseil national de la résistance et le retrait de toutes les baisses des retraites cumulées depuis 15 ans.



RETRAITE PAR POINTS

RELIE LES POINTS DE 1 À 45

[ASH]

L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

MIS À MAL EN SEGPA !

Les rectorats suppriment des moyens aux PLP de SEGPA au détriment de la formation préparant le projet professionnel des élèves en difficulté et en situation de handicap.

Dès la classe de quatrième, les compétences sont à développer au sein des plateaux techniques afin de permettre plusieurs réalisations à partir de situations concrètes.

Cet objectif principal de la circulaire SEGPA de 2015, n'est absolument pas respecté. L'utilisation des plateaux techniques n'est pas possible en classe entière.

On constate des dérives dans certaines académies où les effectifs peuvent atteindre vingt élèves.

Les PLP de SEGPA sont malmenés, harcelés, pressurisés pour accepter de telles situations.

C'est ne pas respecter les élèves en difficulté et en situation de handicap, c'est humilier les PLP et porter atteinte à leur devoir, à leurs missions d'enseignant et à la reconnaissance qui leur est due.

Les conditions dans lesquelles travaillent ces collègues sont inacceptables et deviennent inhumaines.

Au nom des PLP de SEGPA et des élèves en difficulté et en situation de handicap, le SNE-TAA s'insurge et condamne ces pratiques !

LE 
EXIGE QUE TOUS
LES PLP TITULAIRES
DU 2CA-SH
OBTIENNENT
LE CAPPEI PAR
EQUIVALENCE

ASSISTANTS

D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION : UNE AUBAINE POUR LE REMPLACEMENT COURTE DURÉE

La loi pour une École de la confiance a autorisé le recrutement d'assistants d'éducation en pré-professionnalisation (AEDP), la circulaire d'application est parue le 6 novembre 2019. Que prévoit ce dispositif qui vise à « la réussite des étudiants » ?

Les AEDP seront des étudiants en deuxième année de licence « financièrement défavorisés » et intéressés par le métier d'enseignant. Ce dispositif est cumulable avec une bourse. Ils seront sélectionnés, recrutés et répartis dans les établissements par le rectorat qui est également garant de la cohérence du dispositif notamment en termes d'emploi du temps et de besoins.

Le contrat est signé par le chef d'établissement pour une durée de 3 ans avec la possibilité de prolonger un an avec l'accord de celui-ci. Le temps de travail se répartit entre un temps de service hebdomadaire dans l'établissement de 8 heures sur 39 semaines, soit 312 heures-année, et un crédit de formation allant de 597 heures à 827 heures selon l'année d'étude pour permettre de se former. La rémunération est évolutive selon l'année d'étude

et le crédit de formation, elle va de 862 euros en brut la première année à 1219 euros la troisième.

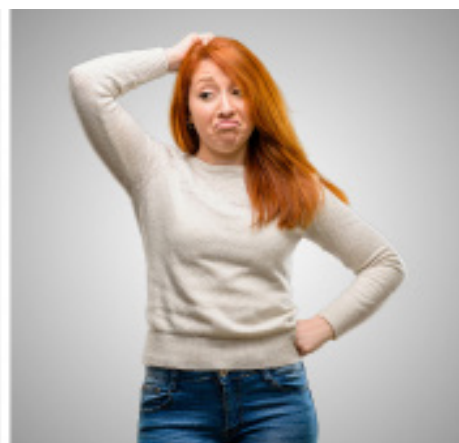
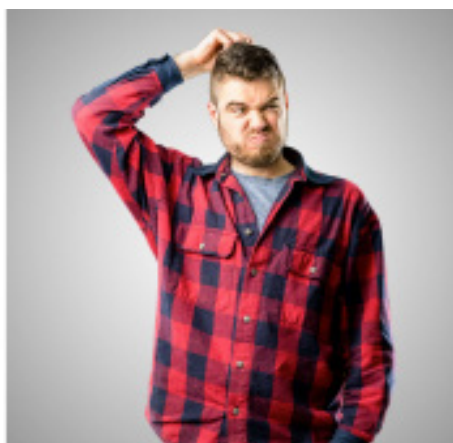
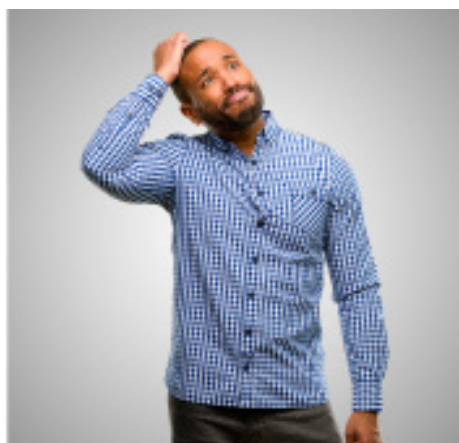
Les missions prévoient un service d'enseignement de 6 heures sur 36 semaines, soit 216 heures, et un temps de 96 heures dédié à la préparation, à l'analyse, à la participation aux réunions des instances de l'établissement ou organisées par le rectorat. Les AEDP doivent donc 3 semaines pendant les vacances scolaires. Pendant la première année, l'AEDP se contentera essentiellement d'observer, de faire quelques interventions en cours avec le tuteur et de participer à l'aide aux devoirs. En deuxième année, plus d'observation, il garde les mêmes missions et pourra participer à l'accompagnement particulier. En troisième année, idem mais il pourra enseigner des séquences complètes en responsabilité et ainsi remplacer les enseignants.

Les AEDP bénéficient d'un double tutorat, à l'université et en établissement. En lycée, le tuteur les guide et les conseille vers l'autonomie et l'acquisition des compétences. Il aide à planifier et organiser leurs activités et le bon déroulement de leur présence.

Il sera rémunéré 600 euros par an.

Le SNETAA-FO dénonce ce nouveau contrat qui ne fera qu'amener plus de précarité. Il dénonce une mesure qui, sous couvert d'enrichir le vivier de futurs d'enseignants, enrichit de fait le vivier des remplacements de courte durée par une main d'œuvre inexpérimentée et sous payée. Il demande un cadrage plus rigoureux quant aux missions, notamment celles hors enseignement et d'observation, afin que les AEDP ne soient pas utilisés à autre chose. Il demande une véritable bourse sans contrepartie permettant à un étudiant intéressé par l'enseignement de se former sans avoir travailler. Le SNETAA-FO dénonce également une aggravation des conditions de travail des tuteurs qui pourront difficilement refuser la mission proposée par leur inspecteur, pour une indemnité de 50 euros par mois.

Pour le SNETAA-FO, l'attractivité du métier passe par une véritable politique de formation, qui donne les moyens de se préparer à la complexité du métier et surtout par une revalorisation des salaires et une amélioration des conditions de travail.



[CPE]

LA LAÏCITÉ

ET LE CPE

En matière religieuse, la laïcité renvoie à la question de la coexistence entre plusieurs cultes et la reconnaissance de ces dernières par le pouvoir politique.

Dans un contexte de crise sociale et politique, l'institution scolaire finit par réaffirmer ses principes en raison notamment d'événements internationaux (conflits du moyen orient, terrorisme islamiste), d'événements nationaux (montée du communautarisme, de problème d'intégration, de montée des extrémismes politiques, des attentats terroristes de jeunes fanatisés par un islam radical), de confusion entre laïcisme (anticléricalisme ou athéisme militant) et laïcité (processus historique de séparation de l'État et des religions).

Mais une fois que la question du voile, à l'École, a été tranchée par la loi, c'est par la société que le débat rebondit : le port du niqab, de la burqa, la visibilité des minarets dans l'espace urbain français, les prières dans les rues déclenchent polémiques et des débats.

La laïcité est la garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir. La circulaire du 6 septembre 2013 énonce : « La laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation et non pas comme une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles. » ; « La Laïcité n'est jamais dirigée contre des individus ou des religions, mais elle garantit l'égal traitement de tous les élèves et l'égalité de tous les citoyens. Elle est l'une des conditions

essentielles du respect mutuel et de la fraternité. »

Il faut expliquer la laïcité (charte, accueil des nouveaux élèves) dans un lycée professionnel où ses principes démocratiques sont davantage mis en avant et pour qu'il se les applique à lui-même. Cela nécessite de :

- être formé et former l'équipe de vie scolaire ;
- participer à l'éducation aux médias ;
- favoriser l'éducation à l'enseignement des religions et de ses composantes radicales.

LE CPE EST UN ÉDUCATEUR À LA DÉMOCRATIE...

- qui s'appuie sur les valeurs de la République issues de la Révolution française (liberté, égalité, fraternité) ;
- qui a pris en compte la diversi-

té culturelle des élèves dans une perspective d'unité (le citoyen attaché à l'universalité des Droits de l'Homme) ;

- qui entend éduquer à la réalité du monde contemporain (problèmes fondamentaux et globaux qui intéressent d'ailleurs les jeunes) dans une perspective humaniste ;
- qui éduque à l'altérité dans un monde où tout le monde communie (réseaux sociaux, etc...) sans se comprendre, bref s'opposer à la communication de l'information sans sa compréhension ;
- qui prend en compte la diversité culturelle des élèves mais en renvoyant à la sphère privée toute pratique culturelle à l'École et en refusant d'enfermer les élèves dans leur culture d'origine.

Tous ces items font partie de l'ADN du SNETAA FO qui se bat pour une véritable éducation du savoir vivre, savoir-faire et du faire savoir !



BRÈVES

01. FORMATION SYNDICALE DANS LES ANTILLES

Les collègues étaient nombreux à participer aux deux journées de formation syndicale sur la DHG, les nouvelles grilles horaires et les nouvelles modalités d'enseignement dans la voie professionnelle, qui ont eu lieu fin novembre en Martinique et en Guadeloupe.

Les questions étaient nombreuses et les échanges entre participants furent riches.

Qu'on soit en outre-mer ou en métropole les problématiques rencontrées par les enseignants restent les mêmes !



02. RUBRIQUE DÉCO

Dans un grand élan patriotique, nos représentants nationaux avaient voté l'article 3 de la loi n° 2019-791 « Pour une école de la confiance » l'été dernier. Cet article prévoyait que « l'emblème national de la République française, le drapeau tricolore bleu blanc rouge, le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national [soient] affichés dans chacune des salles de classe des établissements des premier et second degrés publics et privés sous contrat. »

À défaut de contempler le drapé harmonieux des couleurs nationales en version fluide, restrictions budgétaires obligent, des affiches arrivent progressivement dans les établissements depuis octobre. Elles associent, dans un format A3, l'ensemble des symboles précités de la République. Certains avaient même prédit leur édition en noir et blanc. Rassurez-vous toute économie à ses limites, même pour l'Éducation nationale, et la couleur est bien à l'honneur ! De quoi illuminer les murs de notre classe et le civisme de nos élèves !



03. UNE FORMATION PROFESSIONNELLE À L'ÉTRANGER ENCORE TROP SÉLECTIVE

Les séjours à l'étranger forment la jeunesse mais aussi l'expérience professionnelle. C'est en tout cas l'objectif de la promotion de ce type d'expérience. Or ce projet n'est pas donné à tout le monde. 70 % des jeunes qui partent plus souvent à l'étranger sont issus de milieux favorisés (un parent au moins cadre) contre 42 % des jeunes d'origine populaire. La qualité de ces séjours et leur valorisation certificative marquent aussi nettement une différenciation de reconnaissance de cette expérience sur le marché du travail puisque « les jeunes partis dans le cadre d'un séjour long diplômant financé ou d'un stage financé ont significativement plus de chances d'accéder à un emploi de cadre trois années après leur sortie du système éducatif que ceux qui ne sont pas partis ».

Pour le SNETAA-FO, les programmes d'encouragement à la mobilité sont une bonne formule de formation professionnelle post-bac à condition qu'ils soient accessibles à tous les étudiants sans discrimination sociale afin de les soutenir activement dans leur projet professionnel et leur donner les moyens de leur réussite.





04. L'APPRENTISSAGE EN ALLEMAGNE : UN EXEMPLE QUI PERD DE SA SUPERBE...

Grand fantasme du gouvernement et surtout de la ministre du Travail, le modèle allemand de suivi d'une formation professionnelle par l'apprentissage ne mobilise plus autant l'intérêt des étudiants. Le besoin de s'ouvrir sur de plus larges perspectives de compétences incite les étudiants allemands à désertier l'apprentissage pour se tourner vers la poursuite d'un cursus initial en université, avec un enseignement général et culturel plus important, selon les témoignages recueillis dans différents reportages.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition à l'apprentissage comme premier niveau de qualification infra baccalauréat et dénonce toutes les préconisations de généralisation de l'apprentissage dans tous les EPLE.

La mission du service public est d'offrir à une classe d'âge l'accès à des formations professionnelles choisies dans le cadre du projet personnel de l'élève. Les moyens doivent être donnés à l'Éducation nationale plutôt qu'aux entreprises dont le métier n'est pas d'enseigner.

05. VETO DE LA CNIL À LA RECONNAISSANCE FACIALE À L'ENTRÉE DES ÉTABLISSEMENTS

La poursuite et l'extension de l'expérimentation des caméras à reconnaissance faciale à l'entrée des établissements scolaires se heurtent à l'opposition de la CNIL. Cette instance juge ce dispositif « disproportionné » et non adapté à l'objectif de sécurisation de l'accès à l'enceinte des établissements.

Alors, oui, des dispositifs de badgeuses existent déjà pour filtrer les entrées en supplément d'un contrôle physique par du personnel de vie scolaire ou même par le chef d'établissement. Seulement, ce n'est pas encore le cas partout et le personnel de vie scolaire, souvent réduit au minima vital du fonctionnement ordinaire de la journée, ne peut être partout à la fois.

Pour le SNETAA-FO, l'efficacité de la sécurité des personnels et des élèves dans les établissements passe par une véritable amélioration de l'encadrement humain et ceci dans l'ensemble des structures d'enseignement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cette année importante de débats sur la réforme de la voie professionnelle, les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO. Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Nom :

Prénom :

Académie :

Mail :

.....

BRÈVES

06. JOUR DE CARENCE : UN PAS EN AVANT, TROIS PAS EN ARRIÈRE !

Soumis à un jour de carence, c'est-à-dire au 1^{er} jour de congé de maladie non rémunéré, les femmes agents du service public en congé maternité n'y sont plus assujetties, depuis cette année. En revanche, par un nouvel assaut des sénateurs, une proposition d'amendement au projet de loi de finances 2020 relance les trois jours de carence dans la fonction publique.

Le SNETAA-FO exige l'abrogation de la journée de carence pour l'ensemble des agents du service public et quelle que soit l'origine de l'arrêt maladie.



07. LES DATES DES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE SONT PUBLIÉES

Parues au B.O. n° 43 du 21 novembre 2019, les dates des épreuves terminales d'examens sont les suivantes :

DNB	Epreuves écrites : lundi 29 et mardi 30 juin 2020 pour la session normale et les lundi 14 et mardi 15 septembre 2020 pour la session de remplacement	
CAP ET BEP	À l'exception de la Nouvelle-Calédonie, les épreuves écrites d'enseignement général auront lieu, pour la session normale, le mercredi 3 juin 2020 pour les brevets d'études professionnelles et les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 pour les CAP.	
BAC PRO	Épreuves écrites du domaine général : - mercredi 17 juin 2020 pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et EMC ; - jeudi 18 juin 2020 pour celles de PSE, d'économie-droit et d'économie-gestion - vendredi 19 juin 2020 pour celles d'arts appliqués et de cultures artistiques.	Les épreuves écrites de remplacement concernées se dérouleront lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11 et lundi 14 septembre 2020. Les épreuves écrites du domaine général sont fixées respectivement : - le lundi 7 septembre 2020 pour celles de français et celles d'arts appliqués et de cultures artistiques ; - le mardi 8 septembre 2020 pour celles d'histoire-géographie, EMC et de prévention, santé et environnement ; - le mercredi 9 septembre 2020 pour celles d'économie-droit et d'économie-gestion.



[CLÉMENT POULLET]
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
FNEC-FP-FO

NON

AUX AGENCES RÉGIONALES DE L'ÉDUCATION : NI À CAEN, NI À ROUEN, NI AILLEURS !

La FNEC FP-FO dénonce l'avancée à marche forcée de la réforme territoriale au ministère de l'Éducation nationale, malgré l'opposition des personnels et de leurs représentants à cette nouvelle destruction d'un service public républicain.

La suppression des académies de Caen et de Rouen, fusionnées pour en faire l'académie de « Grande Normandie » sert de laboratoire d'essai pour l'ensemble des académies et préparer les Agences Régionales de l'Éducation avec des pouvoirs étendus confiés au recteur de région académique

dès le 1^{er} janvier 2020 (les recteurs d'académie devenant de simples adjoints) et des postes de secrétaires généraux de région académique étant créés.

La FNEC FP-FO réaffirme son soutien aux personnels des rectorats de Caen et de Rouen qui refusent la fusion et se mobilisent depuis des mois avec leurs organisations syndicales : appel à la grève (suivi massivement le jeudi 21 mars 2019), interruptions et boycotts d'instances, rassemblements, les revendications des collègues sont légitimes et nous soutenons toutes leurs actions

pour obtenir satisfaction.

À Caen, à Rouen, comme dans toute les académies, nous exigeons le maintien de tous les postes, de tous les services et de toutes les structures. Nous ne collaborerons pas à l'explosion du service public de l'Éducation nationale et des conditions de travail de ses agents.

Les académies doivent conserver toutes leurs missions et tous leurs personnels !

Partout, FO se battra et mobilisera contre cette réforme destructrice d'emplois et de services publics.

DÉCOUVERTE

Si le Père Noël était français, sa terre natale serait très certainement le Jura. Les paysages jurassiens se confondent souvent avec ceux du Grand Nord. Effet « retour en enfance » garanti !

À DÉCOUVRIR À CHAUX-NEUVE - DOUBS (25)

Parc Polaire

QUAND :

pendant les vacances de Noël
De 10h à 17h30



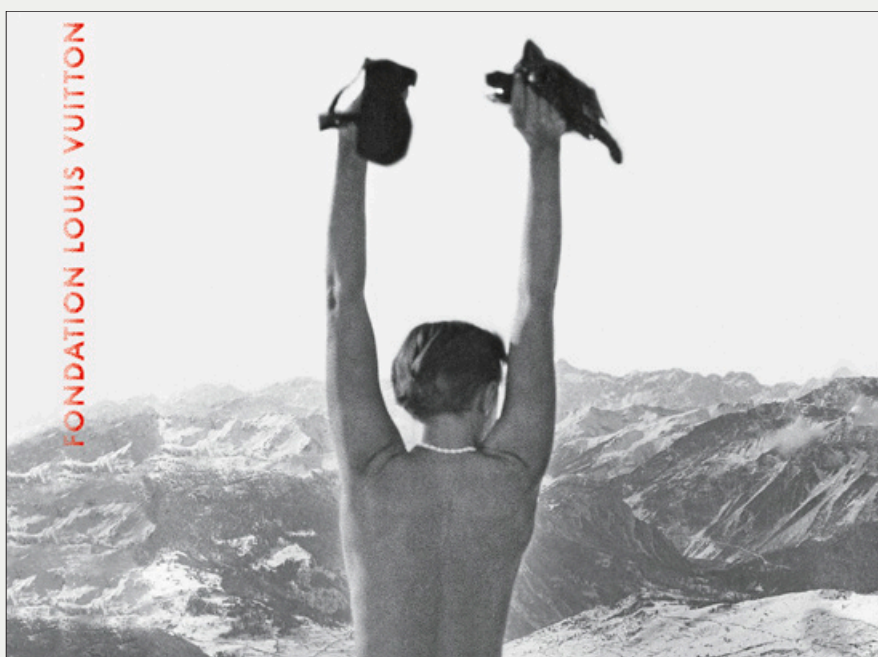
MARCHÉ



À DÉCOUVRIR EN ALSACE

C'est un **incontournable** ! Chaque année, au mois de décembre, l'Alsace se transforme en capitale mondiale de Noël. Partez à la découverte des fameux marchés de Noël et admirez leurs magnifiques illuminations. Petit conseil : ne restez pas uniquement dans les grandes villes comme Strasbourg ou Colmar. Il y a des trésors à découvrir dans tous les villages alsaciens.

CHARLOTTE PERRIAND



À DÉCOUVRIR À PARIS

[FONDATION LOUIS VUITTON]

Une femme libre, pionnière de la modernité, l'une des personnalités phares du monde du design du XX^{ème} siècle qui a contribué à définir un nouvel art de vivre. L'exposition retrace le travail de cette architecte, dont l'œuvre anticipe les débats contemporains autour de la femme et de la place de la nature dans notre société.

QUAND :

jusqu'au 24 février 2020



IT MUST BE HEAVEN

Il fuit la Palestine à la recherche d'une nouvelle terre d'accueil, avant de réaliser que son pays d'origine le suit toujours comme une ombre. La promesse d'une vie nouvelle se transforme vite en comédie de l'absurde. Littéralement !

EN SALLES LE 04 DÉCEMBRE 2019



LOLA VERS LA MER

Au moment où Lola, jeune fille transgenre de 18 ans, apprend qu'elle va enfin pouvoir se faire opérer, sa mère, qui devait la soutenir financièrement, décède. Afin de respecter ses dernières volontés, Lola et son père, qui ne se sont pas vus depuis deux ans et que tout oppose, sont obligés de se rendre jusqu'à la côte belge qui réserve quelques surprises...

EN SALLES LE 27 NOVEMBRE 2019



LA VÉRITÉ

Catherine, icône du cinéma et mère de Juliette. Le retour de sa fille et sa famille des Etats-Unis dans la maison familiale donne lieu à des retrouvailles qui vont vite tourner à la confrontation : vérités cachées, rancunes inavouées, amours impossibles, tout se déballe sous le regard désabusé des hommes.

EN SALLES LE 25 DÉCEMBRE 2019

TOULOUSE



MUSÉUM DE TOULOUSE

EXTINCTIONS, LA FIN D'UN MONDE ?

Pour son ultime étape mondiale, cette exposition propose une fabuleuse plongée dans l'histoire de notre planète et de ses espèces disparues ou menacées, oubliées ou méconnues.

Jusqu'au 28 juin 2020

LODÈVE



MUSÉE DE LODÈVE

CHEFS-D'OEUVRE D'IXELLES

Les plus grands chefs-d'œuvre de l'art belge sont à découvrir au Musée de Lodève, dont des œuvres de Ensor, Magritte et Alechinsky.

Jusqu'au 23 février 2020

LILLE



PALAI DES BEAUX-ARTS

LE RÊVE D'ÊTRE ARTISTE

Exposition fascinante et décalée. Le rêve absolu pour tout artiste : être reconnu de son vivant et devenir une référence. Cette quête d'ascension vous est proposée avec beaucoup d'humour.

Jusqu'au 06 janvier 2020

PARIS



PHILARMONIE DE PARIS

PIERRE & GILLES - LA FABRIQUE D'IDOLLES

Perdez-vous dans l'univers pop éclectique et baroque de Pierre et Gilles. Les créations exubérantes au kitsch assumé du couple d'artistes valaient bien une expérience immersive.

Jusqu'au 23 février 2020

MOULINS



MUSÉE DE L'ILLUSTRATION

LE MONDE DE ROLAND TOPOR

Un magnifique hommage à ce maître du dessin contemporain à l'humour noir en 160 œuvres mettant en lumière un dessinateur subtil finalement méconnu.

Jusqu'au 02 février 2020

LE CATEAU-CAMBRÉSIS



PALAI FÉNELON

DEVENIR MATISSE

Comment Matisse est-il devenu Matisse ? De ses origines à ses prouesses techniques, l'exposition grandiose du Musée départemental Matisse retrace la vie de cet enfant du Nord.

Jusqu'au 09 février 2020

BUDGET

DE L'ÉDUCATION NATIONALE : BEAUCOUP D'INTENTIONS SANS PLUS DE MOYENS EN VUE

D'après la parution de statistiques récentes, les dépenses allouées à l'Éducation ont représenté, en 2018, 6,7 % du PIB.

Le second degré représenterait 38,6 % de ces dépenses et une part majoritaire sur les autres niveaux du système éducatif. Le financement initial de ce système repose essentiellement sur l'État (57,4 %).

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) est marquée par les variations de dépenses de personnels avec notamment « l'augmentation du nombre d'enseignants non-titulaires, la création de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et d'assistants d'éducation en zone d'éducation prioritaire. »

La DIE est fortement dépendante de la modulation des effectifs entraînant un recul (en 2012 ou 2015) ou une augmentation (2016 à 2018) de la dépense moyenne par lycéen. De leur côté, la participation des régions atteint 7,5 % de la DIE pour la prise en charge de l'ensemble des lycées et tend à s'amplifier chaque année depuis 2014.

Malgré toutes les déclarations de bonnes intentions, les prévisions des « bleus budgétaires » pour 2020 tendraient à une baisse plus prononcée d'emplois pour le second degré, estimée à 685 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moins dans l'enseignement professionnel. La

formation des enseignants, malgré les nombreuses campagnes d'incitation menées par le ministère notamment dans la pratique et la maîtrise du numérique, se trouverait également affectée par une perte de 267 ETPT.

De nombreux postes en LP, SEGPA ou EREA sont occupés par des contractuels, faute d'un nombre de places suffisantes aux différents concours. Trop souvent les établissements ou les rectorats sont obligés de recourir aux services de Pôle emploi pour trouver des personnes dont la qualification ne correspond pas forcément aux fonctions ou disciplines demandées.

Le SNETAA-FO, en plus de la titularisation des contractuels, réclame des ouvertures de places aux concours dans toutes les disciplines avec des places offertes pour combler tous les besoins et qu'elles soient attribuées en totalité.



FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2019-2020

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

☐ **OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)

☐ **NON** (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL : €**

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

☐ Hors Classe ☐ Classe Normale ☐ Retraité
☐ Stagiaire ☐ Classe exceptionnelle

☐ PLP ☐ AED / EAP ☐ Professeur Contractuel
☐ CPE ☐ Sans solde ☐ DDFPT
 Discipline ☐ Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2018/2019

☐ Lycée Professionnel ☐ SEGPA (Collège)
☐ Lycée Polyvalent (SEP) ☐ EREA
☐ Autre

Nom d'Établissement :

Académie :

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'oubliez pas de
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :

Le

Nom et adresse du créancier :

SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

SIGNATURE (obligatoire) :

UNE
ADHÉSION DE

127 €

**metaa
FO**

-66%

**DE DÉDUCTION
FISCALE**



COÛT RÉEL

43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
2	175 €	265 €	308 €	moins de 450	81 €
3	181 €	276 €	320 €	de 450 à 500	111 €
4	200 €	297 €	336 €	de 500 à 700	137 €
5	208 €	314 €		au delà de 700	160 €
6	214 €	326 €		Cotisations Uniques Sans solde 29€ EAP 49€ Stagiaires 99€ Retraités titulaires 135€ Retraités contractuels 49€	
7	225 €				
8	236 €				
9	250 €				
10	269 €				
11	285 €				

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

**LIRE L'AP MAGAZINE,
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : ADHÉREZ !**